

Rencontre territoriale de la transition écologique dans le Var

Mardi 7 octobre 2025

Saint Maximin-la-Sainte-Baume



OUVERTURE



M. DECANIS

Maire de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume



Mme JOER LE CORRE

Secrétaire générale de la COP à la préfecture
de région PACA



M. AUDEMARD

Président de la Chambre d'Agriculture du Var



M. MASSON

Président du Conseil Départemental du Var



M. DE CANSON

Vice-Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, Maire de La Londe-les-Maures et Président de la communauté de communes Méditerranée Porte des Maures



M. BABRE
Préfet du Var

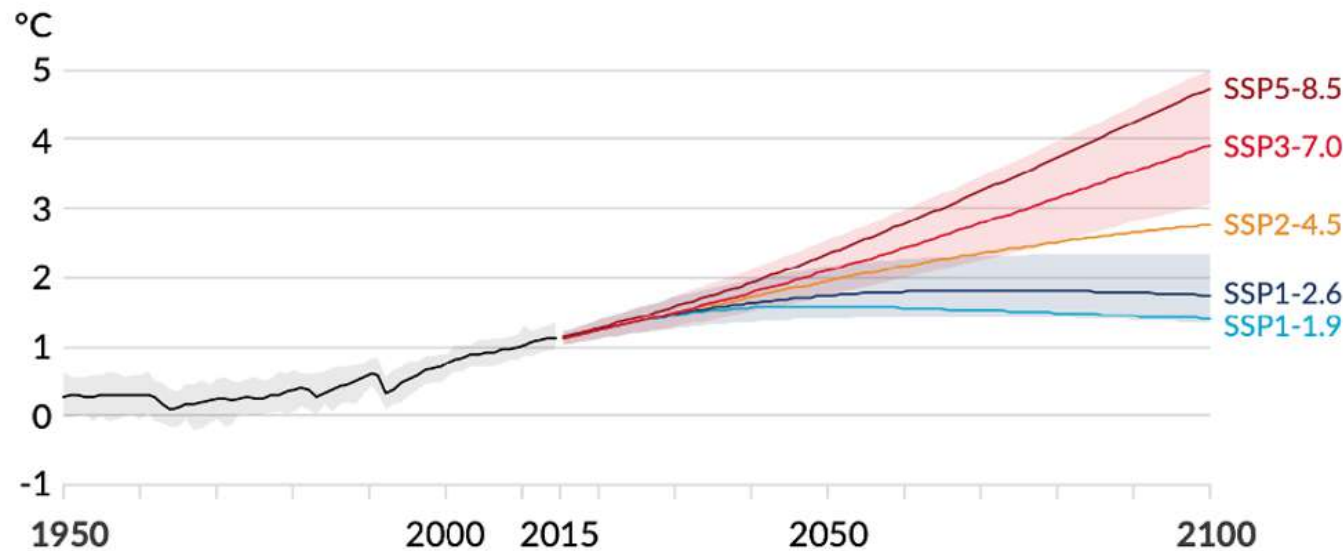


INTRODUCTION



Philippe ROSSELLO,
Géoprospectiviste, GeographR
Rapporteur du conseil scientifique d'appui à
la connaissance et à la planification
stratégique de la Région Provence-Alpes-
Côte d'Azur

Cinq scénarios du GIEC, dont deux respectent l'Accord de Paris et trois occasionnent un réchauffement global allant de 3 à 5 °C



Les scénarios SSP (Shared Socio-economic Pathways) **sont des narratifs, traduits en hypothèses socio-économiques** (population, éducation, urbanisation, PIB...). Ils **décrivent des évolutions possibles de la société future.**



Dioxyde de carbone

- Transports
- Habitat
- Production d'électricité
- Déforestation
- Combustion des énergies fossiles
- Activités industrielles...

Protoxyde d'azote

- Combustion de la biomasse
- Synthèses chimiques industrielles
- Transports
- Agriculture...

Méthane

- Agriculture
- Décharges
- Production de pétrole, gaz, charbon...

Gaz fluorés

- Climatisation des véhicules de transport et de l'habitat
- Systèmes de réfrigération
- Industries des semi-conducteurs...

Les principales sources d'émissions de GES (activités humaines)

Le changement climatique en Provence-Alpes-Côte d'Azur

ÉVOLUTIONS PASSÉES (1960 à 2020)

HAUSSE DES TEMPÉRATURES maximales estivales en 60 ans



HAUSSE DES ÉPISODES DE CANICULE



+22% D'INTENSITÉ
Les épisodes méditerranéens sont de plus en plus violents

3 à 6 ÉPISODES/AN
C'est 2x plus qu'en 1960 : leur fréquence augmente !

PRÉCIPITATIONS



ÉVOLUTIONS FUTURES (2050 à 2100)

L'incertitude de ces prévisions dépend de nos futurs choix socio-économiques. Nous pouvons anticiper la réaction du climat avec précision, mais nous ne pouvons prédire la direction que prendront les actions humaines qui l'influencent...



+1,9°C

SCÉNARIO OPTIMISTE

+5,5°C

SCÉNARIO PESSIMISTE



-20% à -80% DE NEIGE

Associée à la hausse des températures, cette diminution de l'enneigement implique :

231 GLACIERS VONT DISPARAÎTRE
en 150 ans

+7°C MAX
dans le pire scénario en été, entraînant une multiplication des vagues de chaleur

90 JOURS DE CANICULE
Jusqu'à



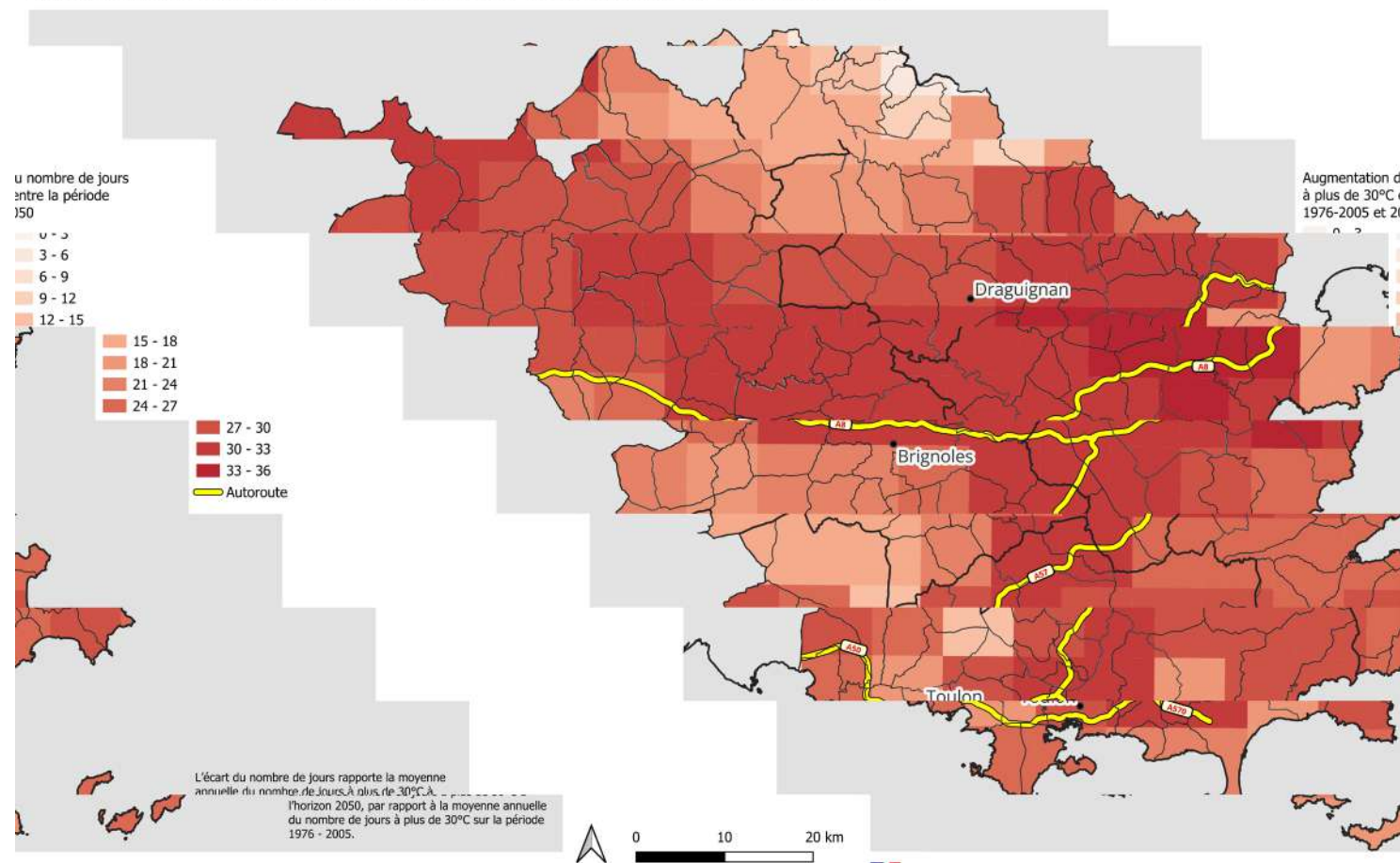
+ D'1 MOIS SANS EAU

Dans 95% des cas, la durée moyenne des épisodes de sécheresse augmentera considérablement

- ❖ Érosion de la biodiversité et dégradation des écosystèmes
- ❖ Tensions sur la ressource en eau, conflits d'usages
- ❖ Feux extrêmes probables

- ❖ Risques sanitaires multipliés
- ❖ Renforcement des îlots de chaleur urbains, plus de nuits tropicales
- ❖ Biseau salé sur le littoral
- ❖ Élévation du niveau de la mer...

Augmentation du nombre de jours à plus de 30°C entre la période 1976-2005 et 2050



de l'Education nationale - Données fournies par le secrétariat général à la planification écologique en avril 2025



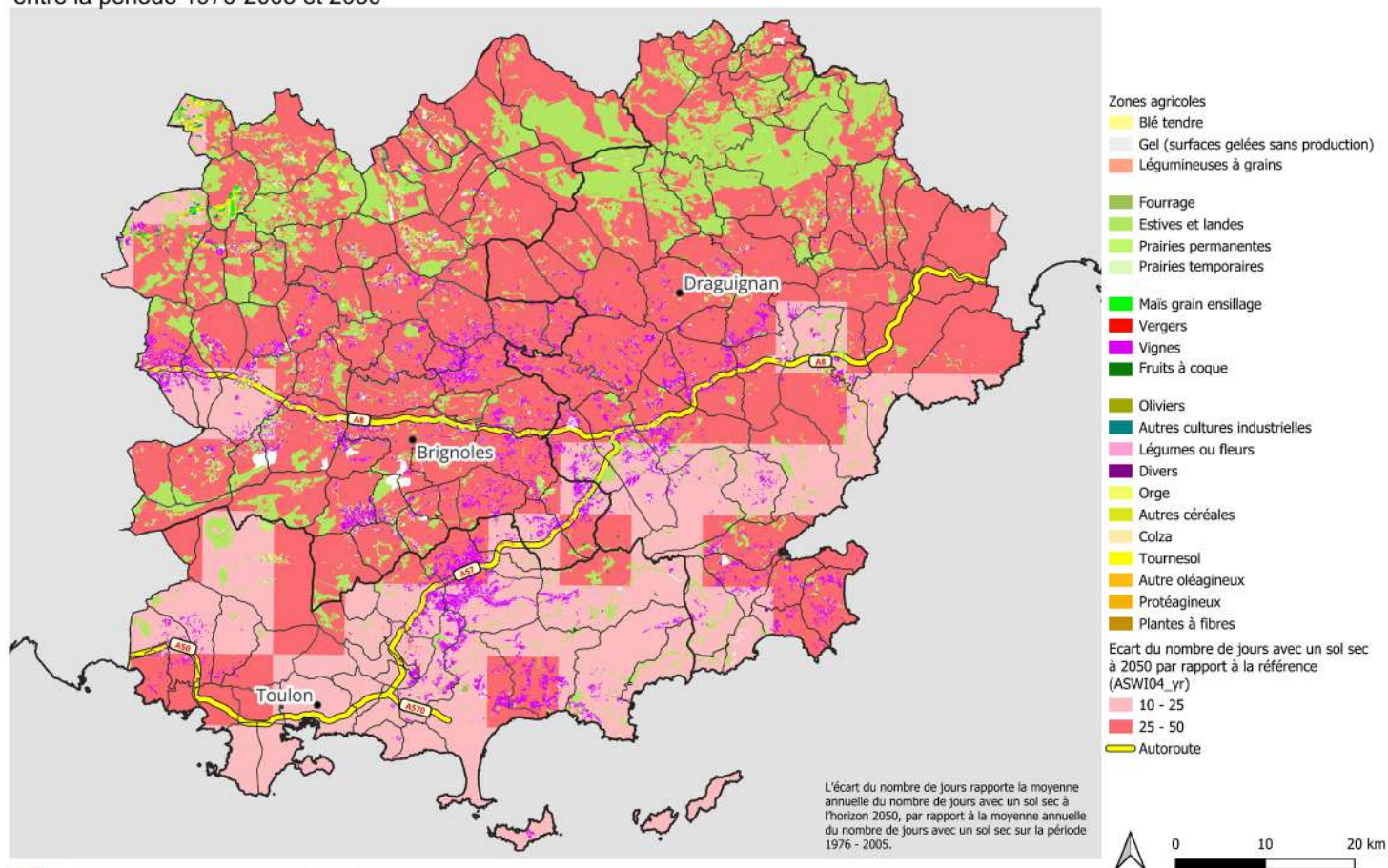
Réalisation : DDTM du Var/SPP/PSIGALE/BSIG

DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

Sources : Météo-France - <https://www.drias-climat.fr/> - Ministère

Exposition des zones agricoles à l'augmentation du nombre de jours avec un sol sec entre la période 1976-2005 et 2050

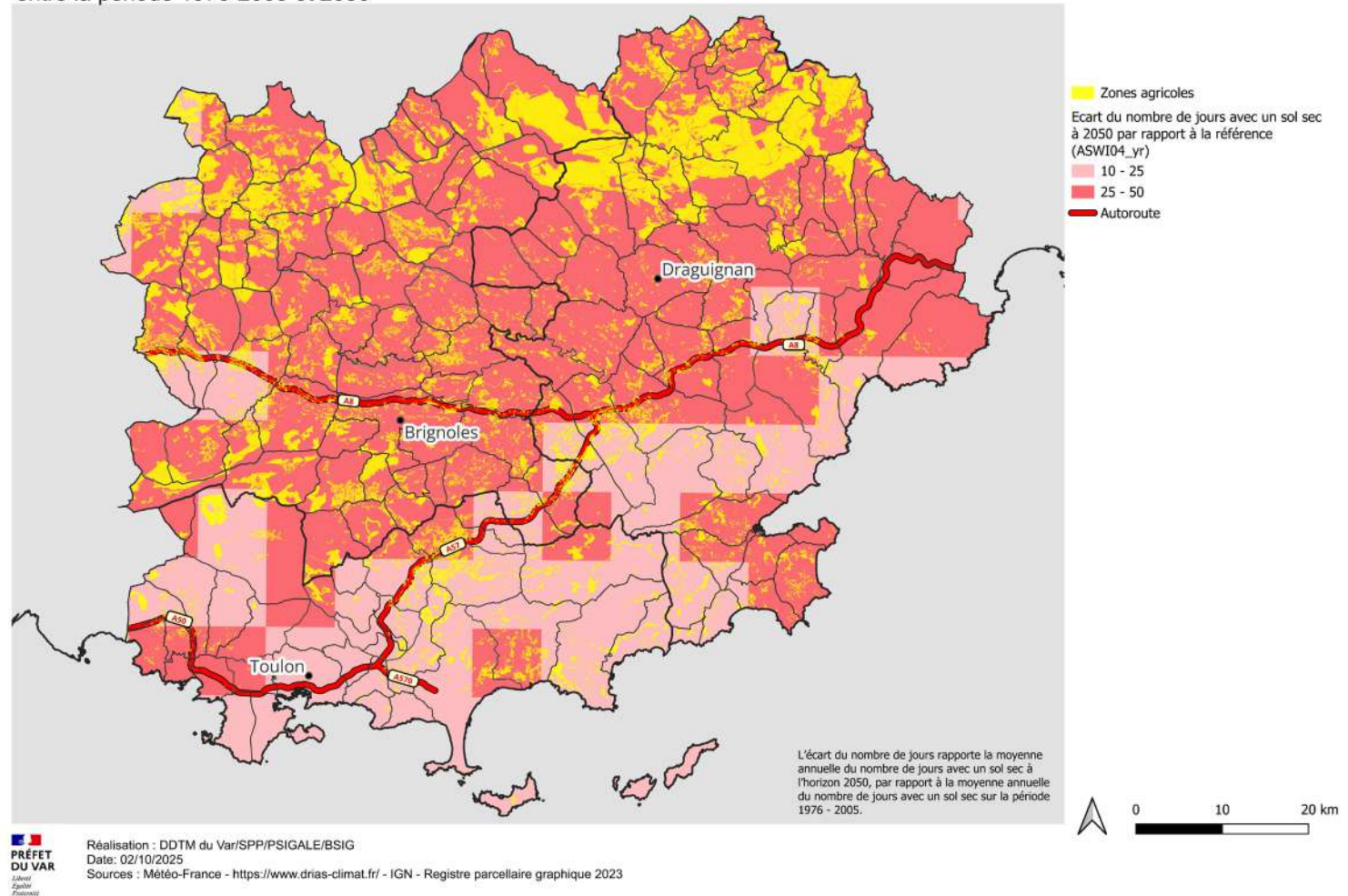


Réalisation : DDTM du Var/SPP/PSIGALE/BSIG

Date: 02/10/2025

Sources : Météo-France - <https://www.drias-climat.fr/> - IGN - Registre parcellaire graphique 2023

Exposition des zones agricoles à l'augmentation du nombre de jours avec un sol sec
entre la période 1976-2005 et 2050



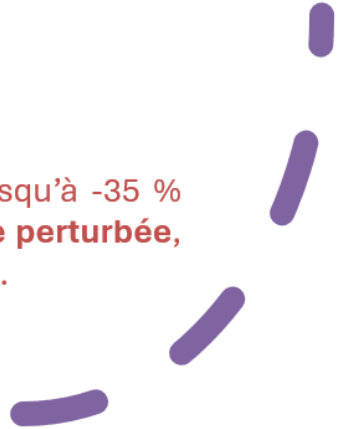


Effets néfastes du changement climatique sur l'agriculture

- **Modification de la phénologie des plantes** (besoin en froid non satisfait par exemple) **et donc des calendriers culturels**
- Cultures soumises à de **nouvelles contraintes climatiques** :
 - **stress thermique** : hausse de la température, augmentation des jours anormalement chauds...
 - **stress hydrique** : évapotranspiration plus forte, besoin en eau accru, baisse des ressources en eau, sécheresses...
 - **événements extrêmes** : échaudage (canicules), érosion des sols (pluies intenses)...
 - **risque de rendements plus faibles** (blé par exemple)
 - **gel tardif répétitif**
 - **augmentation des risques pathogènes...**



Risque de rendements plus faibles (jusqu'à -35 % pour les vignes selon l'Inrae), **phénologie perturbée, augmentation des risques pathogènes...**



En plus de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, **pourquoi adapter nos systèmes alimentaires et agricoles ?**

Quelques éléments-clés extraits du **cahier du GREC-SUD** que j'ai coordonné.



Face au changement climatique, quels systèmes alimentaires et agricoles privilégier en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ?

Novembre 2022





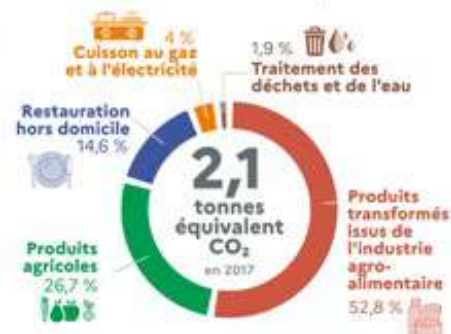
Les principales raisons de la fragilité du système agricole

- **Vulnérabilité au changement climatique.**
- **Baisse du nombre d'agriculteurs** : agrandissement des fermes, augmentation du nombre de travailleurs précaires.
- **Surexploitation de ressources non pérennes** (agriculture intensive).
- **Érosion et dégradation des sols** (dont matière organique) souvent nus et profondément labourés, détériorant les cycles de l'eau et des nutriments.
- **Perte de la compréhension du fonctionnement écologique des agroécosystèmes** nourris et protégés par des intrants d'origine synthétique.
- **Perte de savoirs traditionnels**, dont la sélection variétale pratiquée à la ferme.
- **Élimination des éléments semi-naturels du paysage.**
- **Pollution des systèmes aquatiques** due au lessivage des nitrates et des pesticides.
- **Pollution de l'air** : particules fines et ammoniac émis lors des épandages d'engrais et pesticides.
- **Pollution due à l'utilisation de plastiques** sur de grandes surfaces.

Les principales raisons de la fragilité du système agricole

- **Maladies professionnelles** affectant les personnes manipulant les pesticides.
- **Contamination des populations et des aliments** proches des épandages.
- **Baisse de la biodiversité** (insectes, oiseaux des champs, flore des champs) **et altération de la vie des sols et des services associés.**
- **Perte de diversité génétique** et homogénéisation des variétés → objectif haut rendement → intrants.
- **Simplification des paysages** → circulation des maladies et des ravageurs, et disparition d'agro-écosystèmes multifonctionnels.
- **Moindre capacité des agro-écosystèmes à absorber et retenir l'eau, et à maintenir un microclimat** protégeant des canicules et des tempêtes.

Empreinte carbone de l'alimentation d'un Français



• CDO/SOCL 2022 • Bertrand Guillet

Les principales lacunes du système alimentaire

- **Trop faible consommation d'aliments végétaux.**
- **Ingrédients de base** (farines raffinées, sucre, matières grasses végétales) **de certains aliments denses en calories, pauvres en fibres et autres nutriments protecteurs** → surconsommation fragilisant le système immunitaire et augmentant le risque de maladies chroniques.
- **Consommation d'une alimentation trop carnée** augmentant les risques de maladies cardiovasculaires et de cancers.
- **Surconsommation de produits transformés**, avec nombreux additifs.
- **Aliments très souvent contaminés par des résidus de pesticides**, en particulier les aliments végétaux, favorisant de nombreuses pathologies chroniques.
- **Persistance de fortes inégalités sociales de santé** liées notamment à un accès économique et physique plus facile aux produits gras et sucrés.
- **Gaspillage alimentaire.**



LE PNACC

Les stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de GES doivent prendre en compte toute la complexité des territoires en adoptant des approches systémiques multi-échelles et en mobilisant l'ensemble des parties prenantes. Tous les enjeux (ressource en eau, biodiversité, santé, transport, urbanisme, énergie, alimentation, agriculture...) sont à analyser et à croiser pour construire collectivement des stratégies durables susceptibles d'engager et/ou d'accélérer la transition écologique.

Ces stratégies d'adaptation et d'atténuation entre dans le champ de la planification territoriale qui passe par le respect et le renforcement du cadre réglementaire défini par les différents plans et schémas (SRADDET, PCAET, SCoT, PLUi...). Plus globalement, elles devront suivre les orientations du **Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3)** qui traduit la stratégie nationale portée par l'État.





La TRACC

Le PNACC-3 a doté la France d'une trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC).
Pourquoi : préparer le pays à un **réchauffement climatique de 4 °C*** à l'horizon 2100 (+3 °C à l'échelle mondiale) par rapport au niveau préindustriel. L'objectif est d'adapter notre société à un environnement changeant.

La trajectoire climatique de la TRACC sera atteinte si l'ensemble des promesses et mesures annoncées par les États lors de la COP 21 sont mises en œuvre (proche scénario socio-économique intermédiaire SSP2-RCP 4.5). Le scénario sera révisé à échéances régulières en fonction du niveau de réchauffement mondial atteint et des projections scientifiques afin d'ajuster, le cas échéant, le rythme d'adaptation. **Attention, tendre vers une trajectoire climatique plus optimiste pour limiter fortement les impacts du changement climatique reste une priorité.**

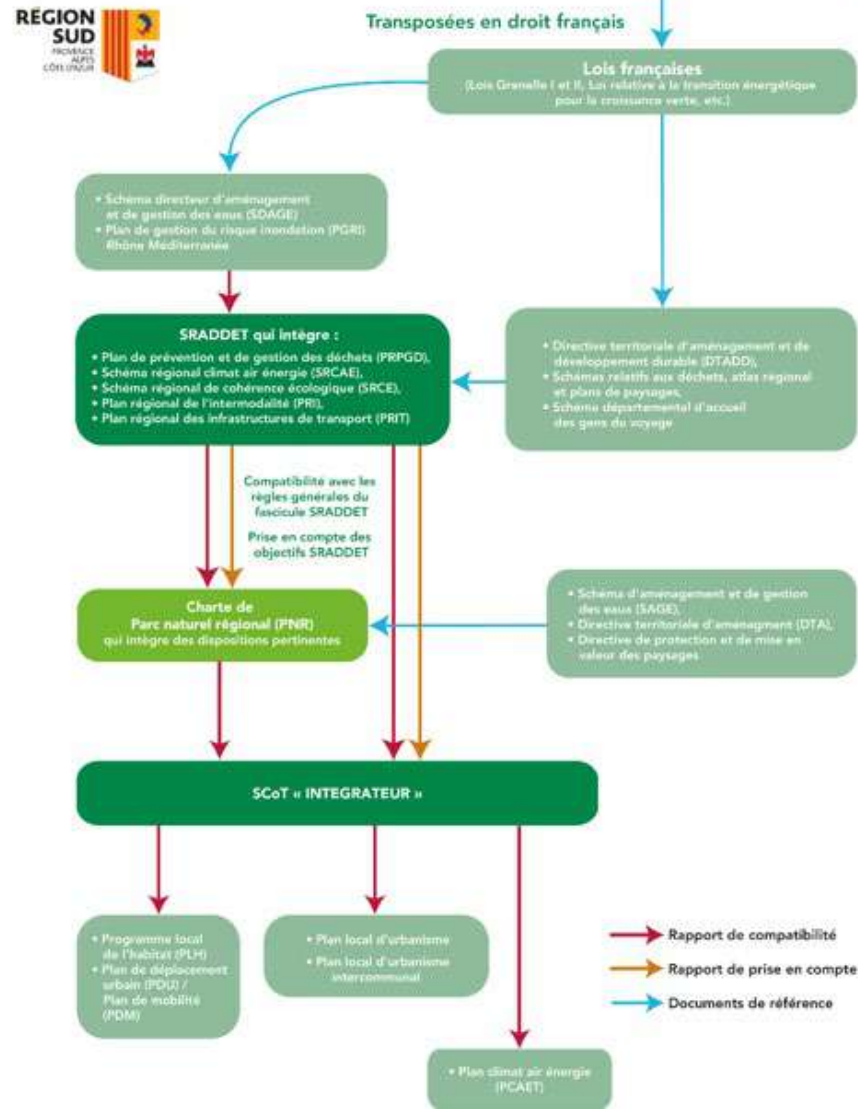
Avec une question : la TRACC sera-t-elle un jour inscrite dans une loi à l'avenir (cadre réglementaire) pour lui donner un caractère contraignant, ce qui conduirait inmanquablement les territoires à définir des stratégies d'adaptation ambitieuses et responsables ?

*+2°C en 2030, +2,7°C en 2050 et +4°C en 2100 (France métropolitaine).



Planification écologique

Une imbrication de
plans et schémas





Pour ouvrir les débats de la journée...

- Un système climatique profondément bouleversé.
- Le Var, un département très exposé au changement climatique.
- Nos systèmes alimentaires et agricoles, complexes et inégaux, sont fragiles. Leur robustesse est conditionnée par le type d'agriculture, la consommation et les régimes alimentaires associés, le transport, la transformation et la commercialisation des produits, les pollutions, la météorologie, le climat, le portage politique, l'organisation socio-économique...
- Pour les systèmes alimentaires et agricoles, une inévitable mise en place de stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de GES.
- De la production agricole à la consommation de denrées alimentaires, toute une chaîne de valeur à réinventer.
- De fortes contraintes climatiques, mais des solutions pour limiter leurs effets et leur coût, garantir une meilleure santé, une économie viable...



Séquence 1

L'agriculture et l'alimentation locale



Karine PASCAL SUISSE, Cheffe de pôle Politique de l'alimentation, Service Régional de l'Alimentation, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt PACA (DRAAF PACA)

Jérémy GIULIANO, Vice-Président délégué à l'Environnement, air, climat et énergie de la Communauté d'Agglomération Provence Verte, référent du Projet Agricole et Alimentaire du Territoire

Delphine COLLEONI, chargée d'études, Agence d'Urbanisme de l'Aire toulonnaise et du Var

Sandrine POLYCHRONOPOULOS, Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Var (DDETS)

Nathalie GUERSON, Directrice de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).



Karine PASCAL SUISSE,
Cheffe de pôle Politique de l'alimentation,
Service Régional de l'Alimentation, Direction
Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et
de la Forêt PACA (DRAAF PACA)

FEUILLE DE ROUTE AGRICULTURE

Objectif général : Contribuer à la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) et adapter les filières agricoles au changement climatique.

Action 1 : Mettre en œuvre la transition des exploitations vers des systèmes de production compétitifs, générant des bénéfices environnementaux.

Ex : Accompagnement via des contrats de transition , développement du sylvopastoralisme, agroforesterie, augmentation des surfaces en AB ou HVE (objectif 50% SAU régionale certifiée AB ou HVE).

Action 2 : Moderniser les réseaux et développer les pratiques sobres en eau.

Ex : Adapter les cultures, moderniser l'hydraulique agricole, développer des solutions de stockage d'eau. Objectif : zéro perte de surface agricole irriguée.

Action 3 : Réduire la dépendance aux produits phytopharmaceutiques (PPP) et leurs impacts .

Ex : Massifier le transfert de pratiques économes en PPP, consolider la surveillance épidémiologique. Objectif : Réduire de 50% les usages des PPP de synthèse.

Action 4 : Structurer des filières adaptées au changement climatique.

Ex : Renforcer la gouvernance, promouvoir les produits locaux (label 100% Valeurs du SUD), consolider les circuits de distribution locaux, préserver le foncier agricole.

FEUILLE DE ROUTE ALIMENTATION

Objectifs : Atteindre 50% de produits durables et de qualité (dont 20% bio) en restauration collective, favoriser des pratiques alimentaires durables, réduire de plus de 10% les déchets ménagers alimentaires, et couvrir 100% du territoire par un PAT.

Action 1 : Favoriser la mise en place de la loi EGalim en restauration collective.

Ex : Promouvoir la diversification des sources de protéines et la consommation de viande et de poisson de qualité et durable, développer le programme lait et fruits à l'école pour financer l'approvisionnement de la restauration collective scolaire en produits sous SIQO.

Action 2 : Développer le "local" dans les circuits de distribution et en restauration hors foyer.

Ex : Promouvoir les produits sous SIQO et le label 100% valeurs du Sud, favoriser le déploiement des PAT sur la région et aider à la structuration de filières durables et locales, soutenir la transformation locale des produits agricoles et maritimes, .

Action 3 : Promouvoir une alimentation durable et responsable par la communication et l'éducation.

Ex : Promouvoir l'alimentation durable auprès du grand public, former des éducateurs au gout et à l'alimentation durable et des médiateurs socio-alimentaires, favoriser la mise en place d'actions pour les scolaires et les aînés.

Action 4 : Encourager la sobriété écologique de la chaîne alimentaire en luttant contre le gaspillage et en accompagnant la filière déchets.

Ex : Promouvoir le don d'agriculteurs aux associations d'aide alimentaire mais aussi l'achat de produits déclassés, réduire l'usage des plastiques en restauration collective, développer le tri à la source des biodéchets.



1er temps :

**La coopération, au cœur des
transitions agricoles et
alimentaires varoises**



La feuille de route départementale d'approvisionnement local de la restauration collective

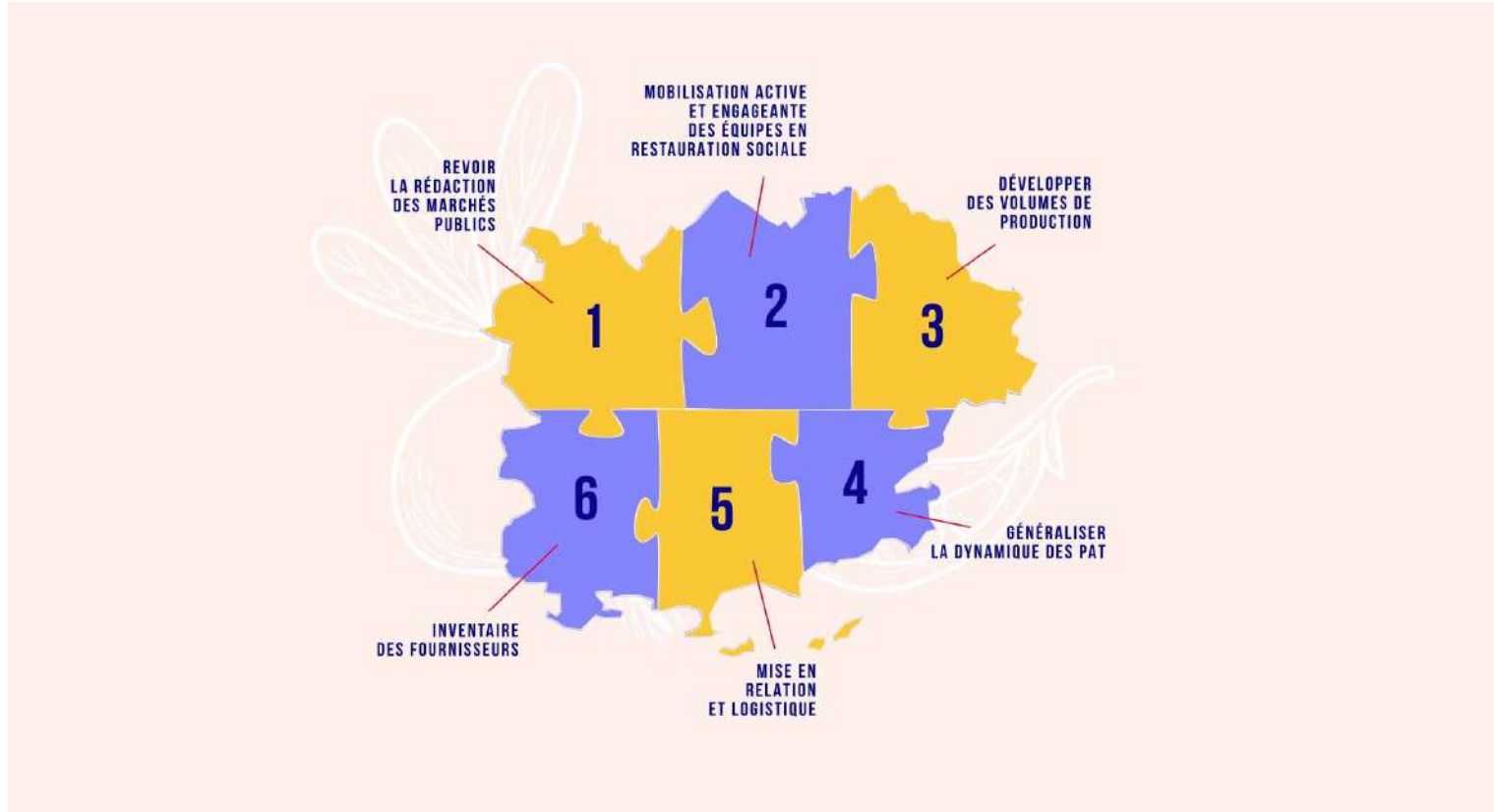
Nathalie GUERSON, Directrice de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).



Capsule vidéo :
[https://youtu.be/12Sd-
wolrR8?si=y8XaybRp-4mYXPAY](https://youtu.be/12Sd-wolrR8?si=y8XaybRp-4mYXPAY)

Feuille de route départementale

Nathalie GUERSON DDPP83

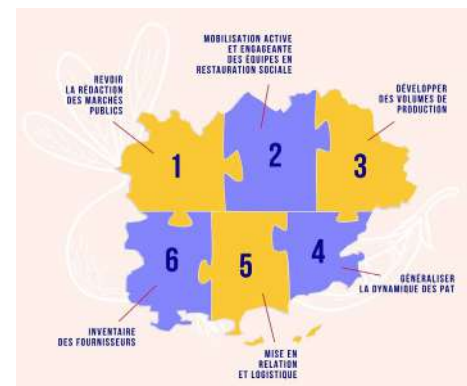


Signature de la feuille de route départementale d'approvisionnement local de la restauration collective

M. le Président du Conseil départemental - M. MASSON

M. le Président de la Chambre d'Agriculture - M. AUDEMARD

M. Le Préfet du Var - M. BABRE





Karine PASCAL SUISSE, Cheffe de pôle Politique de l'alimentation, Service Régional de l'Alimentation, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt PACA (DRAAF PACA)

Jérémy GIULIANO, Vice-Président délégué à l'Environnement, air, climat et énergie de la Communauté d'Agglomération Provence Verte, référent du Projet Agricole et Alimentaire du Territoire, Maire du Val

Delphine COLLEONI, chargée d'études, Agence d'Urbanisme de l'Aire toulonnaise et du Var

Sandrine POLYCHRONOPOULOS, Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Var (DDETS)

Nathalie GUERSON, Directrice de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).



Les PAT comme outil coopératif par essence

Karine PASCAL SUISSE,

Cheffe de pôle Politique de l'alimentation, Service Régional de l'Alimentation,
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt PACA (DRAAF
PACA)

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Un outil de politique publique durablement ancré conforté par la future Stratégie pour l'alimentation, la nutrition et le climat

- ☐ Une **définition légale pour répondre à l'objectif** (articles L.111-2-2 du code rural et de la pêche maritime) de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial
- ☐ Un **projet, propre à chaque territoire, élaboré de manière concertée**
 - ✓ Diagnostics partagés de l'état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie
 - ✓ Identification des atouts et contraintes socio-économiques et environnementales
 - ✓ Recensement et mise en lien des acteurs impliqués dans le système alimentaire
 - ✓ Cadre structurant de mise en cohérence de l'ensemble des dispositifs existants pour promouvoir une alimentation durable favorable à la santé pour tous

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Un cadre stratégique et opérationnel pour des actions partenariales

- ☐ **Economique** : structuration et consolidation des filières territoriales, contribution à
 - l'installation d'agriculteurs ;
- ☐ **Environnemental** : accompagnement de l'évolution des pratiques alimentaires et des
 - modes de production préservant l'eau, les sols, la biodiversité et les paysages (dont l'agriculture biologique), lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- ☐ **De la santé publique** : promotion et accès à une alimentation favorable à la santé et à
 - l'activité physique quotidienne ;
- ☐ **Social** : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, lutte contre la
 - précarité alimentaire, valorisation du patrimoine.

Assurer une gouvernance coordonnée des politiques en lien avec l'alimentation, la santé, et l'environnement

Depuis 2019, cette communauté de travail regroupe **6 partenaires** :



Un mode de fonctionnement structuré ...

- **Mutualisation des appels à projets** sur l'alimentation durable (AAP PNA, AAP Mieux Manger pour Tous, AMI Lutte contre le gaspillage alimentaire...)
- **Réunions mensuelles**, concertation, unité

... pour :

- Construire une **politique cohérente et intégrale** de l'alimentation durable en région PACA
- Réunir des **compétences complémentaires** pour une **approche systémique** de l'alimentation durable
- Favoriser le **partage** d'informations et de ressources
- Améliorer l'**interconnaissance** entre institutions pour faire émerger le consensus
- **Améliorer l'efficacité** sur le long-terme pour les porteurs de projets comme pour les instructeurs
- Rendre les **aides publiques plus efficaces** grâce à la concertation des différents financeurs

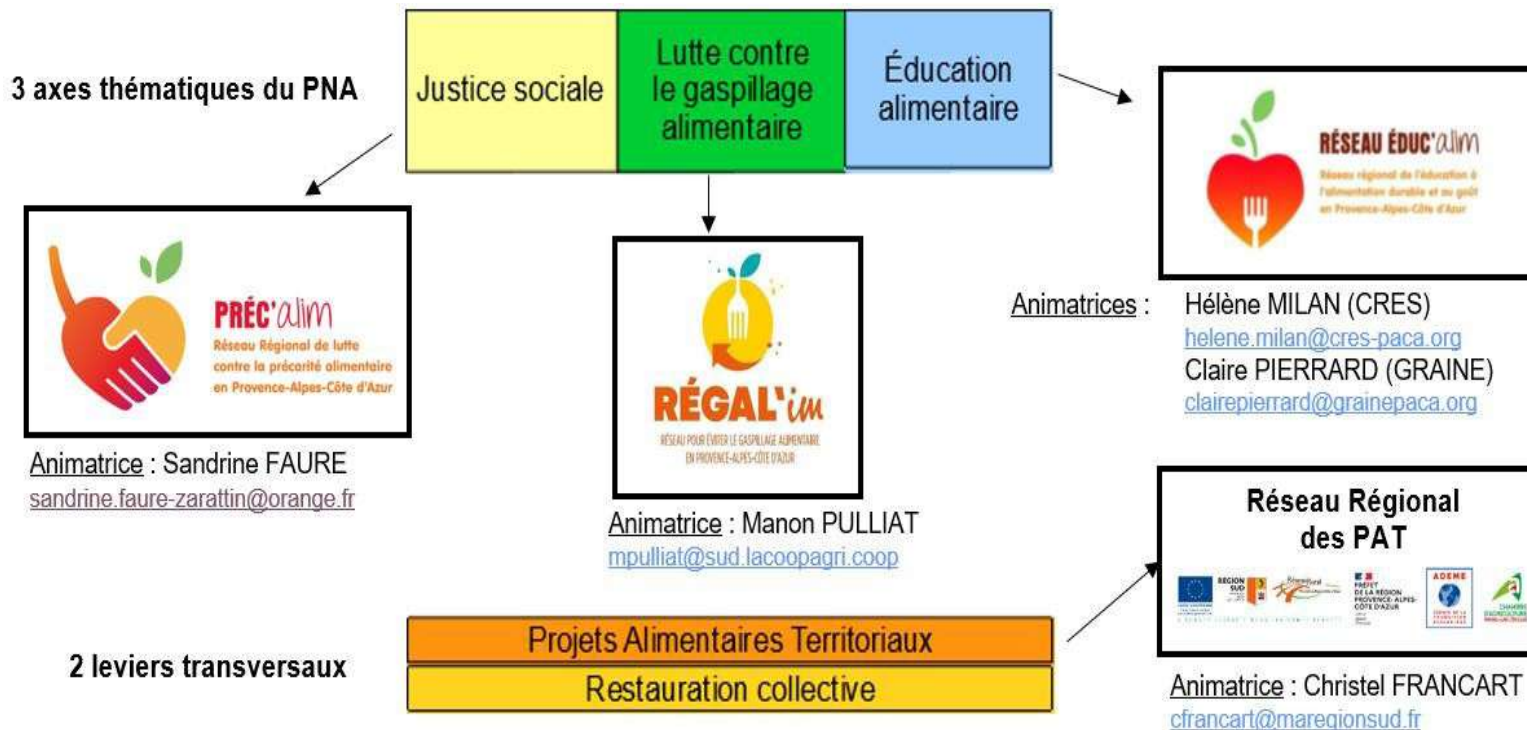


PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR

Liberté
Égalité
Fraternité

Les réseaux régionaux

en appui aux thématiques du PNA en Provence Alpes Côte d'Azur



Rencontre territoriale de la transition

Rencontre territoriale de la transition écologique dans le Var - 7 octobre 2025



Exemple de démarche partenariale agricole et alimentaire portée sur le territoire de l'Agglomération de la Provence Verte

Jérémy GIULIANO, Vice-Président délégué à l'Environnement, air, climat et énergie de la Communauté d'Agglomération Provence Verte, référent du Projet Agricole et Alimentaire du Territoire, Maire du Val



Le réseau des PAT du Var

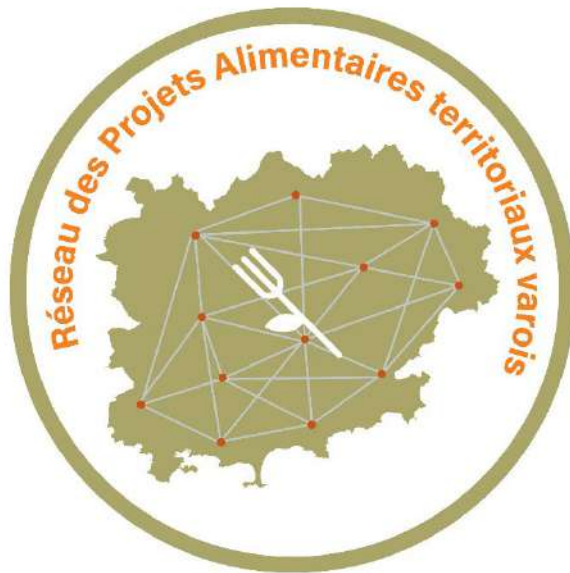
Delphine COLLEONI, chargée d'études, Agence d'Urbanisme de l'Aire toulonnaise et du Var

Le réseau des PAT du Var

Les territoires



Communauté de Communes



3 structures animatrices



audat.var
AGENCE D'URBANISME
DE L'AIRE TOULONNAISE ET DU VAR



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VAR

Le réseau des PAT du Var

Les territoires



Communauté de Communes



Le Département



3 structures animatrices



Les partenaires régionaux / départementaux



DRAAF - Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt Provence Alpes-Cote d'Azur

DDPP - Direction Départementale de la Protection des populations

DDTM - Direction Départementale des Territoires et de la mer

DDETS - Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

+ divers partenaires ...



Le réseau des PAT du Var

32 webinaires
depuis la création



3 journées
en présentiel



Des publications

Un évènement sur la résilience alimentaire



Des posts linkedIn



Partage d'informations

Appels à projets

Partenaires

Evènements

Partage d'outils / de méthodes

Prestations

Outils de communication

Evaluation

Partage d'expériences

Difficultés

Réussites

Positionnements

Positionnements

Innovations

Partenariats

Le réseau des PAT du Var

Eau agricole
Irrigation
Var eau 2050

SAFER
Mise à disposition
foncier

MSA Services

Codes 83

CMAR – Saveurs en
transition

Nouvelles filières
Adaptation variétale au
changement climatique

Abattage
Légumeries

Evaluation
Appels à projets
Conseil Régional *DREETS*

Résilience
alimentaire *Valorisation produits locaux*
Annuaire de producteurs

Précarité alimentaire
Banque alimentaire
Volet santé du PAT

Réseaux des cantines
SIVAAD – GATO/GACA
Emballages plastiques *DDPP*
Feuille de route
départementale

Sensibilisation grand public

Le réseau des PAT du Var





L'instance Départementale de lutte contre la précarité alimentaire

Sandrine POLYCHRONOPOULOS, Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Var (DDETS)

L'instance départementale de lutte contre la précarité alimentaire



Les personnes accompagnées



Associations/antennes locales



DDETS
DDPP
DSDEN



Banque Alimentaire
du Var





Karine PASCAL SUISSE, Cheffe de pôle Politique de l'alimentation, Service Régional de l'Alimentation, Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt PACA (DRAAF PACA)

Jérémy GIULIANO, Vice-Président délégué à l'Environnement, air, climat et énergie de la Communauté d'Agglomération Provence Verte, référent du Projet Agricole et Alimentaire du Territoire, Maire du Val

Delphine COLLEONI, chargée d'études, Agence d'Urbanisme de l'Aire toulonnaise et du Var

Sandrine POLYCHRONOPOULOS, Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Var (DDETS)

Nathalie GUERSON, Directrice de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).



2^e temps :

**Table-ronde - la souveraineté
alimentaire varoise**



Nathalie GUERSON, Directrice de la Direction Départementale de la Protection des Populations

Sylvain AUDEMARD, Président de la Chambre d'Agriculture du Var

Sébastien PERRIN, producteur de fruits et légumes, à Puget-sur-Argens

Loïc BERAUD, chef de cuisine du Collège de Roquebrune-sur-Argens

Choukri EL GUIZANI, chef de la cuisine centrale de la Seyne-sur-mer

Joël GATTULLO, Président de la Banque Alimentaire du Var



La diversification de l'agriculture varoise

Sylvain AUDEMARD, Président de la Chambre d'Agriculture du Var
Sébastien PERRIN, producteur de fruits et légumes, à Puget-sur-Argens



Capsule vidéo :

<https://youtu.be/rJYzAyVmoH8?si=OxTyA0Hgll8-wnY0>



L'approvisionnement local des cantines scolaires

Loïc BERAUD, chef de cuisine du Collège de Roquebrune-sur-Argens,
Choukri EL GUIZANI, chef de la cuisine centrale de la Seyne-sur-mer



Capsule vidéo :

https://youtu.be/T8ocQjML7lQ?si=cScKcY_bWpEYVim



Capsule vidéo :

https://youtu.be/wU_Z7xIL4Bk?si=WNf5gqGAAo9yOjlv



La Banque Alimentaire, ses projets dans le Var

Joël GATTULLO, Président de la Banque Alimentaire du Var



Capsule vidéo :
<https://youtu.be/3K3nVm7rL-M?si=AuN56mUqheyjMilz>



Nathalie GUERSON, Directrice de la Direction Départementale de la Protection des Populations

Sylvain AUDEMARD, Président de la Chambre d'Agriculture du Var

Sébastien PERRIN, producteur de fruits et légumes, à Puget-sur-Argens

Loïc BERAUD, chef de cuisine du Collège de Roquebrune-sur-Argens

Choukri EL GUIZANI, chef de la cuisine centrale de la Seyne-sur-mer

Joël GATTULLO, Président de la Banque Alimentaire du Var



Conclusion de la matinée

Simon BABRE,
Préfet du Var



Invitation au déjeuner

Christian BRAYER,
Directeur du lycée agricole de Saint-
Maximin-la-Sainte-Baume

Le CAMPUS Provence Verte



- **592 élèves et 100 apprentis**, dont 195 apprenants à l'Internat
- **120 collaborateurs**
- **Une crèche d'entreprise, de 3 mois à 3 ans**
- **Une légumerie de 300 m2**
- **Un atelier de découpe en construction,**
- **Une exploitation agricole de 25 hectares en Bio et HVE 3**
- **6 missions d'Etat :**
 - **Formation de la 4^{ème} au Post Bac**
 - **Insertion professionnelle**
 - **Coopération internationale**
 - **Animation du territoire**
 - **Développement de la Provence Verte**
 - **Transition vers l'Agroécologie et la souveraineté alimentaire**



Un projet alimentaire innovant

Une cuisine centrale NOUVELLES GENERATIONS

Surface : 1400 M2

500 000 repas dont 400 000 repas à l'export sur 4 publics locaux :

- Des enfants,
 - Des anciens,
 - Des handicapés,
 - Des patients (malades).
-
- Partenariat avec la SCIC Local and CO – 10 producteurs de St Maximin / Brignoles / Draguignan
 - Contrat de culture (ou d'élevage) 6 mois avant la Livraison
 - Achat des produits gaspillés à la parcelle et transformation
 - Plus de menus calibrés à 4 semaines
 - Réponses aux appels d'offres publics avec l'acceptation fiscale (IS/TVA)



Rencontre territoriale de la transition écologique

7 octobre 2025
à Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

PLAN D'ACCÈS



Salle la Croisée des Arts, Place Malherbe,
83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume



Salle des fêtes (repas du midi), Place de Lattre de
Tassigny, 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume

**Déjeuner à la salle
des fêtes**

**Rendez-vous à
13h50 dans cette
salle pour un
démarrage à 14h**



Séquence 2

La préservation et la valorisation des espaces agricoles

Séquence 3

La planification écologique, du SRADDET au PLU

Séquence 4

**Comment financer la transition écologique ?
le point de vue des banques**



Séquence 2

La préservation et la valorisation des espaces agricoles



Anne RABAULT, Cheffe de Service Agriculture et Forêt | Direction
Départementale des Territoires et de la Mer du Var

Fanny ALIBERT, Sous-directrice de la Chambre d'Agriculture du Var

Christophe CAMPANELLI, Directeur départemental de la délégation
départementale SAFER du Var

Mélanie LAUMAIN, Cheffe de projet gestion des espaces agricoles
périurbains, Conseil Départemental du Var

Marie BERNAZEAU, Cheffe de projet aménagement foncier rural et filières
agricoles, Conseil Départemental du Var

Julie PLAGNOL, Cheffe de projet agriculture et aménagement foncier
rural, Conseil Départemental du Var



Introduction

Anne RABAULT, Cheffe de Service Agriculture et Forêt | Direction Départementale
des Territoires et de la Mer du Var

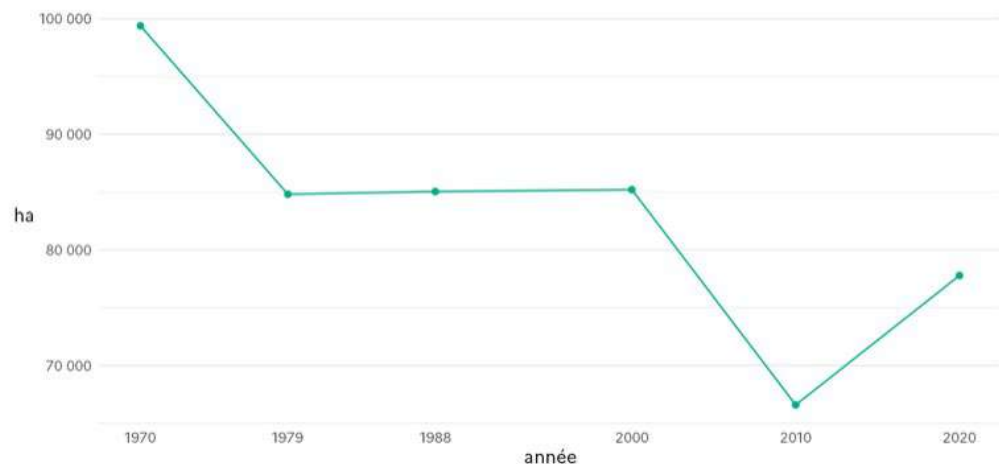
Préservation et valorisation des espaces agricoles

- **Espaces agricoles** = espaces actuellement mis en valeur par l'activité agricole + espaces inscrits en zone A des PLU
- **Différent des « territoires à potentiel agricole »** = espaces présentant des critères agronomiques et pédologiques constituant un terroir apte à la production de denrées de qualité hors zone A



- **Constat sur espaces agricoles mis en valeur** : baisse importante SAU depuis années 70 (déprise agricole, urbanisation).

Évolution de la SAU
Var



source : Agreste – recensements agricoles 1970-2020

Préservation et valorisation des espaces agricoles

1^{er} outil de préservation = planification de ces espaces dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU), notamment les inscrire en « zone A » du PLU, et y appliquer le règlement de la zone A. Enjeu ensuite de lutter contre le détournement d'usages de ces zones A.

Dans un second temps : large panel d'autres outils à disposition des collectivités, décrits dans « livre blanc des moyens d'action sur le foncier agricole ».

- Enjeu de déployer une stratégie selon le contexte local de chaque collectivité pour identifier les bons outils à mobiliser selon les problématiques
- Accompagnement des collectivités sur ces outils : chambre d'agriculture, Département, SAFER, services de l'État etc.

→ exemples de quelques outils déployés dans le Var selon le but recherché, et résultats associés





Sécuriser à long terme l'espace et l'activité agricole : zones agricoles protégées (ZAP),

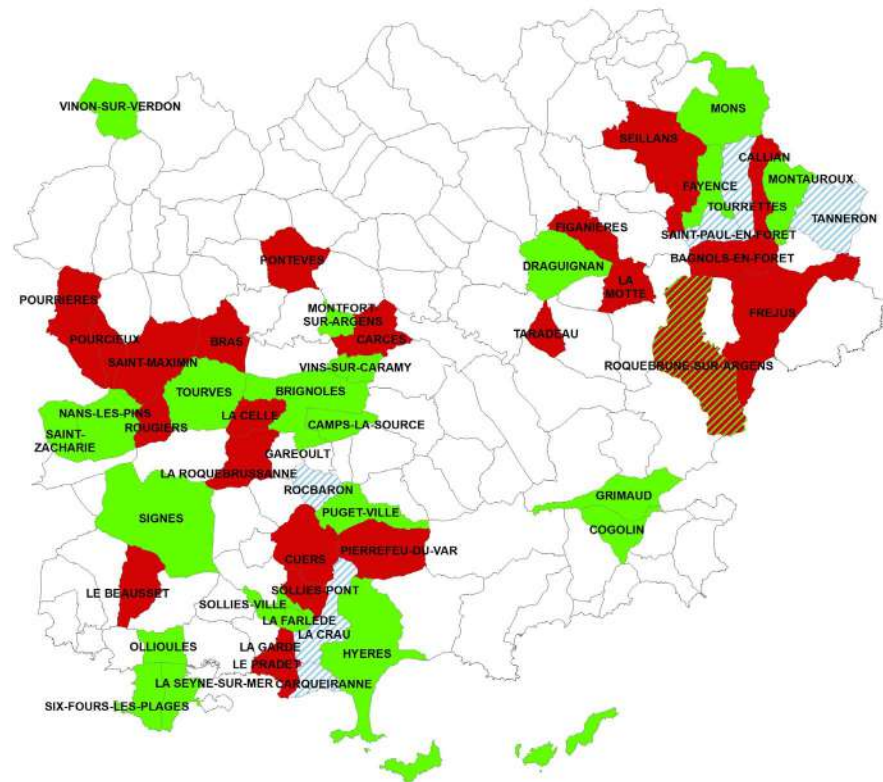
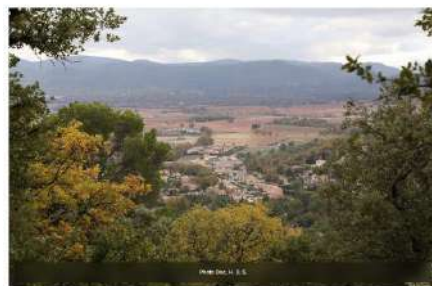
Fanny ALIBERT, sous-directrice de la Chambre d'Agriculture du Var

Sécuriser à long terme l'espace et l'activité agricole

Les ZAP dans le département du Var (carte MAJ 29/09/25)

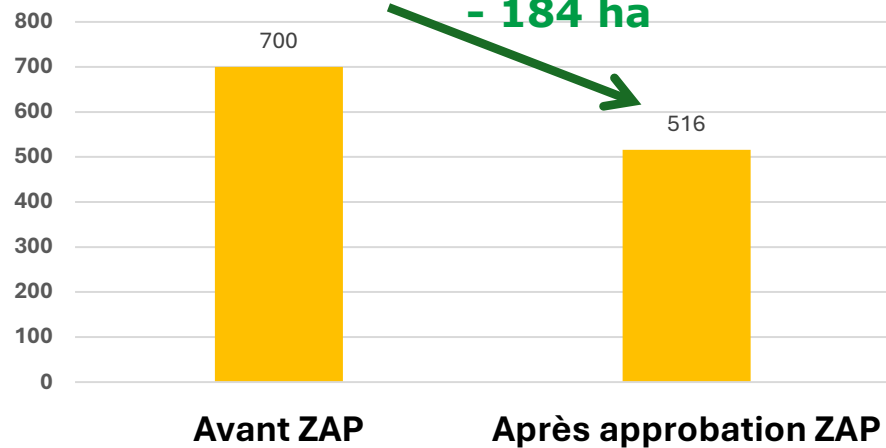
- **Approuvées : 23 communes / 17 862ha**
- **En phase procédure administrative: 23 communes / 18 053 ha**
- **En projet: 6 communes**

De plus en plus de communes varoises se tournent vers le dispositif des zones agricoles protégées



Le bilan des ZAP – 1^{ère} campagne – Provence Verte

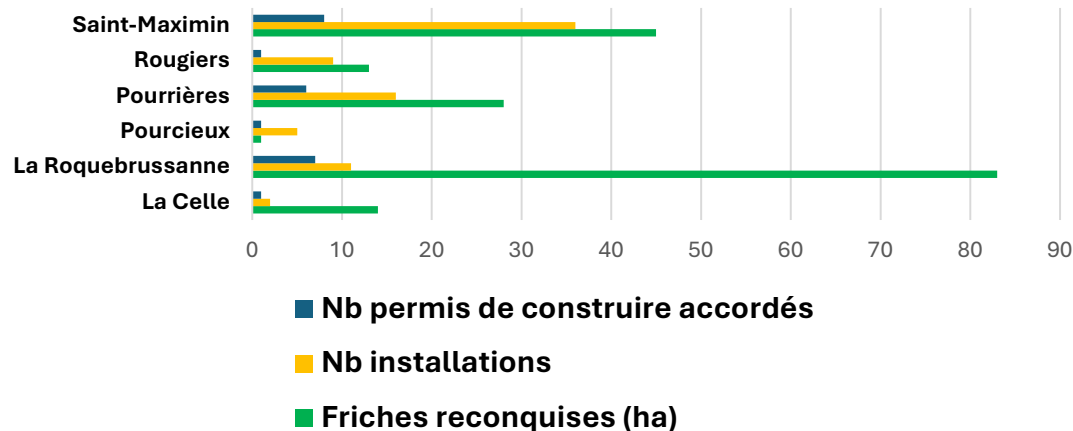
Reconquête de friches (ha): bilan post ZAP



Lancement des animations foncières sur 6 ZAP:

- ZAP La Roquebrussanne (10 ans)
- ZAP La Celle, Pourrières, Pourcieux, St-Maximin, Rougiers (5 ans)
- 79 installations
- 24 Permis de Construire accordés au sein des ZAP

Installations, reconquête de friches et permis de construire accordés depuis la mise en place des animations foncières ZAP



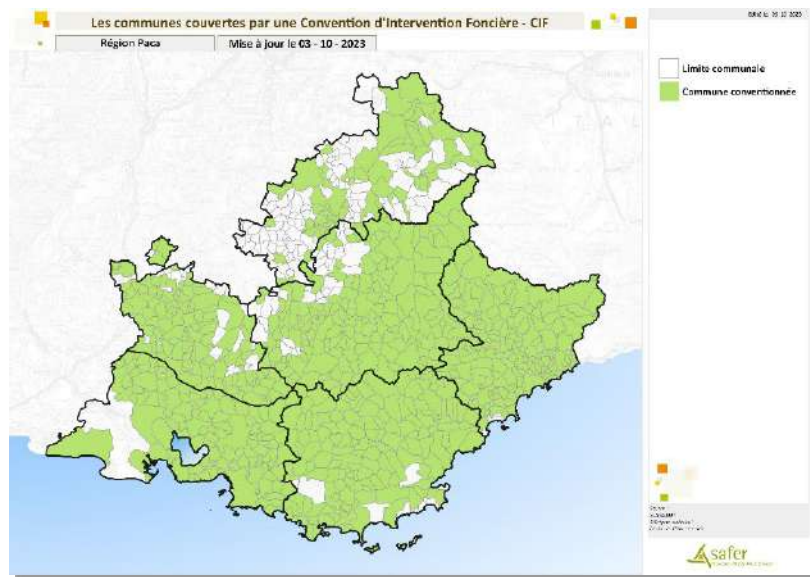


Suivre le marché foncier et œuvrer pour en maîtriser l'aménagement : ex des conventions SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural)

Christophe CAMPANELLI, directeur départemental du Var pour la SAFER PACA

Suivre le marché foncier et œuvrer pour en maîtriser l'aménagement

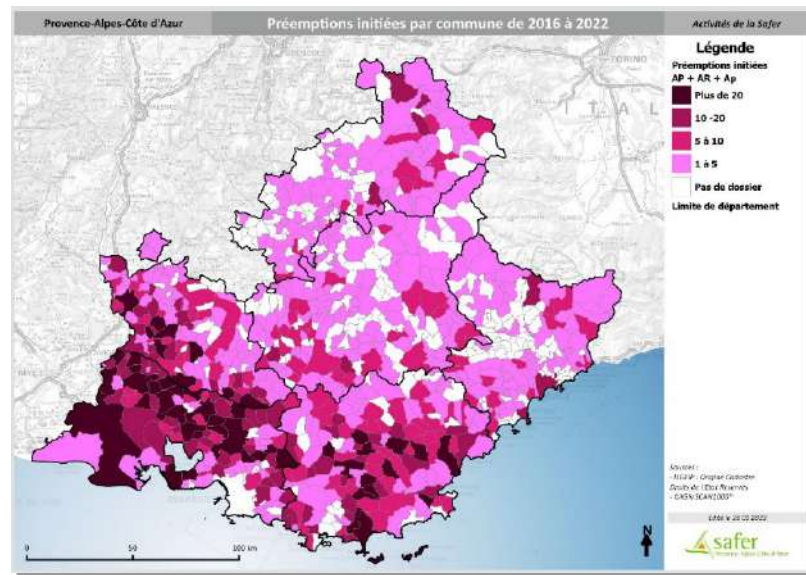
Les conventions de veille foncière (**CIF**) –
partenariat avec les collectivités locales



790 communes couvertes
82 % du territoire régional
VAR : 146 / 153 communes

Les Safer peuvent **sécuriser le foncier en accompagnant les propriétaires fonciers** dans leur transmission

Ou en préemptant



770 préemptions initiées en 2024,
dont 445 préemptions en révision de prix
VAR : 247 préemptions dont 173 en révision de prix

Suivre le marché foncier et œuvrer pour en maîtriser l'aménagement

Des initiatives positives



LE PLAN DE RECONQUETE AGRICOLE : UN JEU DE PATIENCE
ANIMATION FONCIERE / CONTACT PROPRIETAIRES



LES CONVENTIONS D'AMENAGEMENT RURAL :

- ANIMATION FONCIERE
- STOCKAGE SELECTIF
- FOND REVOLWING



L'AMENAGEMENT FONCIER AMIABLE
ANIMATION FONCIERE / ACQUISITIONS/ RETROCESSIONS /ECHANGES



Restructurer le territoire :

Des échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux (ECIR)...
... aux aménagements fonciers agricoles et forestiers (AFAFE)

Mélanie LAUMAIN, cheffe de projet gestion des espaces agricoles périurbains au
Département

Marie BERNAZEAU, cheffe de projet aménagement foncier rural et filières
agricoles, au Département

Restructurer le territoire

Le Département est compétent en aménagement foncier rural depuis 2005



- 4 outils d'aménagement
- engagé dans le déploiement d'une stratégie agricole et forestière depuis novembre 2023
- dispositif d'aide à l'animation foncière préalable aux aménagements
- dispositifs d'aide aux filières agricole de niche



Restructurer le territoire

Echanges et cessions amiables d'immeubles ruraux (ECIR)

Articles L124-1 à L124-13 du Code Rural et de la Pêche Maritime

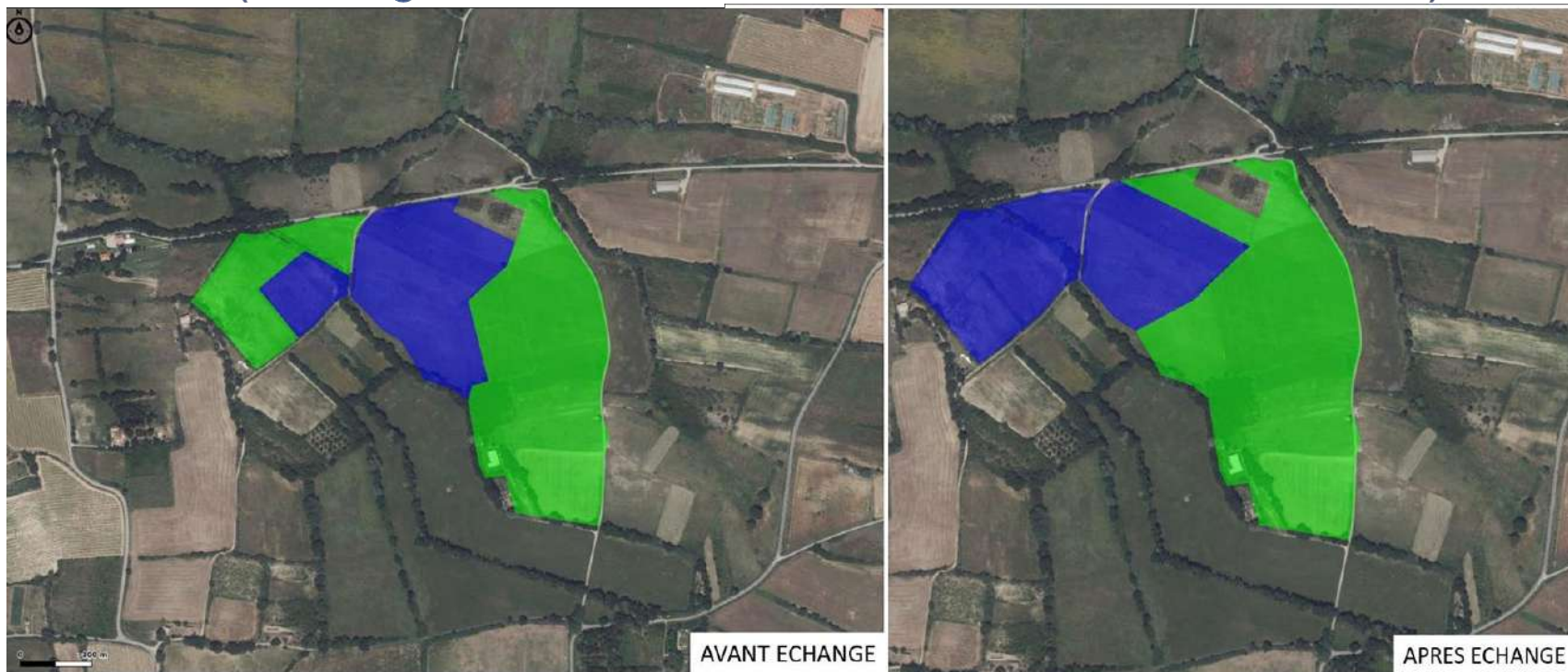
Opérations ponctuelles et volontaires de restructuration parcellaire ayant pour objectif l'amélioration des conditions d'exploitation agricoles et forestières.

Dispositif d'aide départementale aux frais inhérents (frais d'actes notariés et géomètres) :

- sollicitation de la Commission Départemental d'Aménagement Foncier et avis favorable
- même canton ou commune limitrophe
- taux maximum de 80% du montant total

Restructurer le territoire

ECIR (échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux)



Restructurer le territoire

Pré-requis pour la mise en oeuvre des outils d'aménagement coercitifs

- épuisement de la voie amiable
- choix de l'outil adapté à une problématique foncière singulière
- engagement politique local fort
- engagement dans le temps



Restructurer le territoire

L'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE)

Procédure cadrée par les articles L123-1 à L123-35 du CRPM

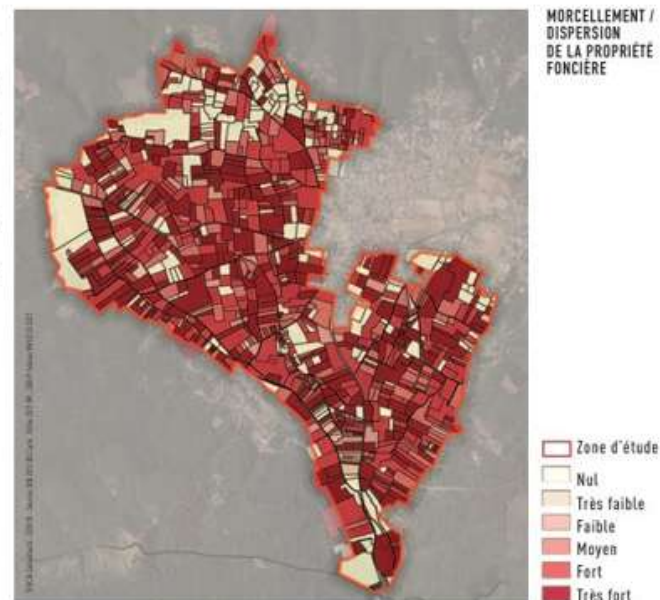
Principe : remembrement agricole, modification du parcellaire pour favoriser de meilleures conditions d'exploitations agricoles tout en respectant les enjeux environnementaux de la zone concernée

Quand déployer l'outil : morcellement parcellaire, grands travaux impactant le parcellaire agricole, travaux d'aménagement spécifique à une problématique du territoire

Procédure collective définie sur un périmètre

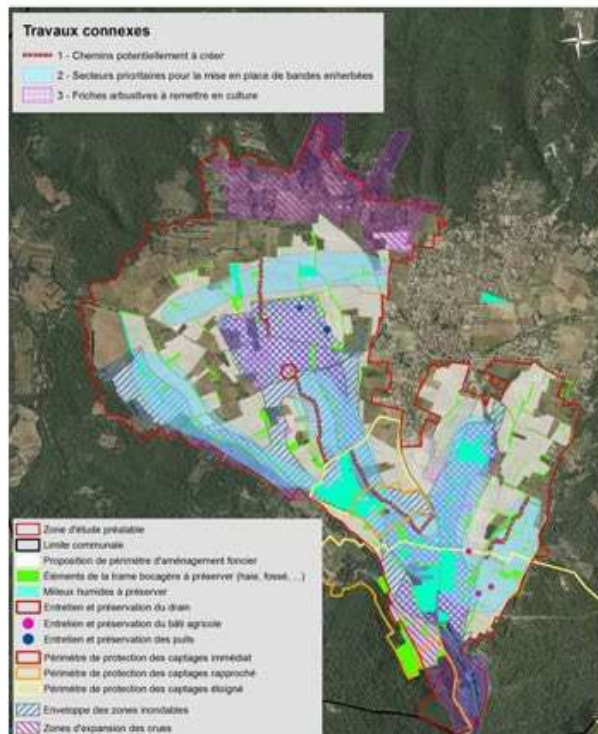
Procédure phasée en 3 grandes étapes :

- phase préalable : définition de la zone concernée et opportunité de l'outil
- phase opérationnelle de modification du cadastre
- phase de travaux connexes



Restructurer le territoire

L'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE)



Contexte des AFAFE :

- Environ 60 (2022 chiffres ANATAF) : Bretagne, vallée du Rhône, Grand Est ...
- Var : 1 procédure en cours et 1 arrêtée en fin de phase préalable



Réagencement parcellaire se base sur des équivalences de valeur de potentiel de production





Restructurer le territoire

L'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE)

Avantages	Inconvénients
• Amélioration des conditions d'exploitations • Redynamiser l'activité agricole • Plusieurs parcelles concernées au sein d'un périmètre • Concertation durant la procédure • Prise en compte de la préservation de l'environnement • Possibilité d'envisager des aménagements supplémentaires lors de la phase de travaux connexes	• Procédure longue de 5 à 10 ans • Contraintes d'exploitations agricoles pendant la période de la procédure • Procédure coercitive • Dynamisme de la procédure dépendante du portage politique



Revaloriser un espace agricole lorsque tous les autres outils ont échoué : outil de Mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées (MVTI)

Julie PLAGNOL, cheffe de projet agriculture et aménagement foncier rural au
Département

Revaloriser un espace agricole lorsque tous les autres outils ont échoué

La Mise en Valeur des Terres Incultes ou Manifestement sous exploitées (MVTI)

Article L125-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM)

Contexte général

- Origine et peu de retours d'expérience
- Procédure réalisée en binôme : Département et DDTM

Où déployer cet outil?

- sur des espaces agricoles délaissés et bloqués par des propriétaires fonciers ou exploitants agricoles
- sur des espaces à potentiel de valorisation agricole, pastoral ou forestier avéré



Revaloriser un espace agricole lorsque tous les autres outils ont échoué

2 procédures MVTI possibles

MVTI Individuelle

- saisine par un agriculteur
- experts valident l'état d'inculture et le potentiel agricole ou pastoral
- contraint le propriétaire à mettre en valeur ou louer

+ : **exemplarité de la mise en valeur de terres agricoles**
- : **conflits de voisinage et faibles surfaces**

Avant



Après



Revaloriser un espace agricole lorsque tous les autres outils ont échoué

2 procédures MVTI possibles



MVTI Collective

- saisine par un EPCI, Chambre agriculture, département ou DDTM
- définition d'un périmètre où des experts vont valider un état des fonds incultes ou manifestement sous exploités et définir le potentiel de valorisation
- contraint le propriétaire ou exploitant à valoriser ses terres et à défaut à mettre à bail à un exploitant

+ : **soutien un projet collectif local**

- : **procédure longue avec contentieux fréquents**



Anne RABAULT, Cheffe de Service Agriculture et Forêt | Direction
Départementale des Territoires et de la Mer du Var

Fanny ALIBERT, Sous-directrice de la Chambre d'Agriculture du Var

Christophe CAMPANELLI, Directeur départemental de la délégation
départementale SAFER du Var

Mélanie LAUMAIN, Cheffe de projet gestion des espaces agricoles
périurbains, Conseil Départemental du Var

Marie BERNAZEAU, Cheffe de projet aménagement foncier rural et filières
agricoles, Conseil Départemental du Var

Julie PLAGNOL, Cheffe de projet agriculture et aménagement foncier
rural, Conseil Départemental du Var



Séquence 3

La planification écologique, du SRADET au PLU



Jean-Baptiste CHABERT, Directeur Délégation Connaissance
Planification Transversalité, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Eric MARTEL, Directeur de la Régie des Eaux du Pays de Fayence

Bernard MOUTTET, Maire de la commune de Cuers



SRADDET et outils au service de la planification écologique

Jean-Baptiste CHABERT, Directeur Délégation Connaissance Planification
Transversalité, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur



Observer pour planifier la transition écologique : les enjeux de la prochaine modification du SRADDET La Plateforme connaissance, au service des territoires

Jean-Baptiste CHABERT

Directeur de la Délégation Connaissance Planification Transversalité
Région Sud

Une planification stratégique et
écologique pilotée par l'Etat et la Région


PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE** 
Agir • Mobiliser • Accélérer

**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR 

Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADDET



**CONNAISSANCE
DU TERRITOIRE**
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Une démarche partenariale de la connaissance
au service au service des territoires



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADDET

Les enjeux

- Une vision concertée de la région pour conjuguer **attractivité, qualité de vie, préservation des ressources naturelles et adaptation au changement climatique à l'horizon 2030 puis 2050**
- Un cadre stratégique et normatif pour la mise en œuvre de la **planification écologique à l'échelle régionale**, en intégrant les **politiques sectorielles** en évaluant les **impacts environnementaux**
- Assurer la **cohérence entre les différents niveaux de planification et les leviers d'action**



LUTTE CONTRE
LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE



GESTION ÉCONOME
DE L'ESPACE



IMPLANTATION
D'INFRASTRUCTURES
D'INTÉRÊT RÉGIONAL



MAÎTRISE ET
VALORISATION
DE L'ÉNERGIE



POLLUTION DE L'AIR



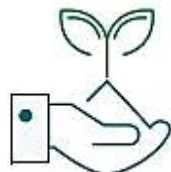
HABITAT



ÉQUILIBRE
DES TERRITOIRES



INTERMODALITÉ
ET DÉVELOPPEMENT
DES TRANSPORTS



PROTECTION
ET RESTAURATION
DE LA BIODIVERSITÉ



PRÉVENTION ET
GESTION DES DÉCHETS



DÉSENCLEAVEMENT
DES TERRITOIRES RURAUX

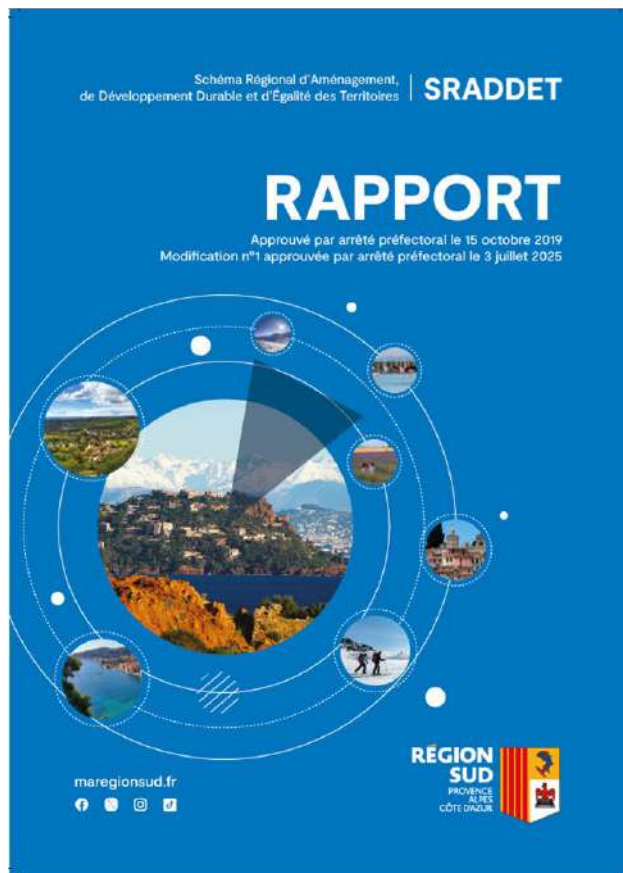
**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires
SRADDET

15 domaines de la planification territoriale régionale, dont :

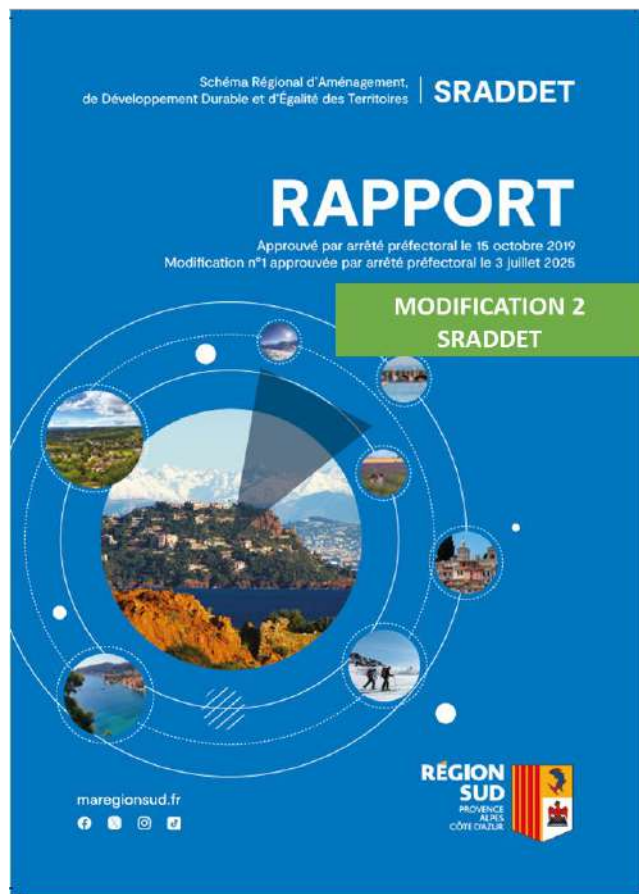
- La **lutte contre le changement climatique**
- La **préservation des terres agricoles**,
- Le **développement de l'exploitation des énergies renouvelables** et de **récupération**



Modification n° 1

Adoptée par l'Assemblée Régionale en avril 2025 – approuvée 3 juillet 2025

- ❑ En réponse aux **évolutions législatives** : loi LOM 2019, loi AGECE 2020, loi Climat et Résilience, 2021 ; loi 3DS, 2022...
- ❑ **Objets et enjeux des modifications**
 - Réduction de la consommation du foncier et lutte contre l'artificialisation des sols > enjeu d'adaptation au changement climatique
 - Prévention et Gestion des déchets > enjeu d'atténuation
 - Eau, littoral > enjeu d'adaptation
 - Logistique, mobilités, stratégie régionale aéroportuaire > enjeu d'atténuation et d'adaptation
- ❑ **L'évaluation environnementale** prend en compte la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique notamment vis-à-vis des risques naturels



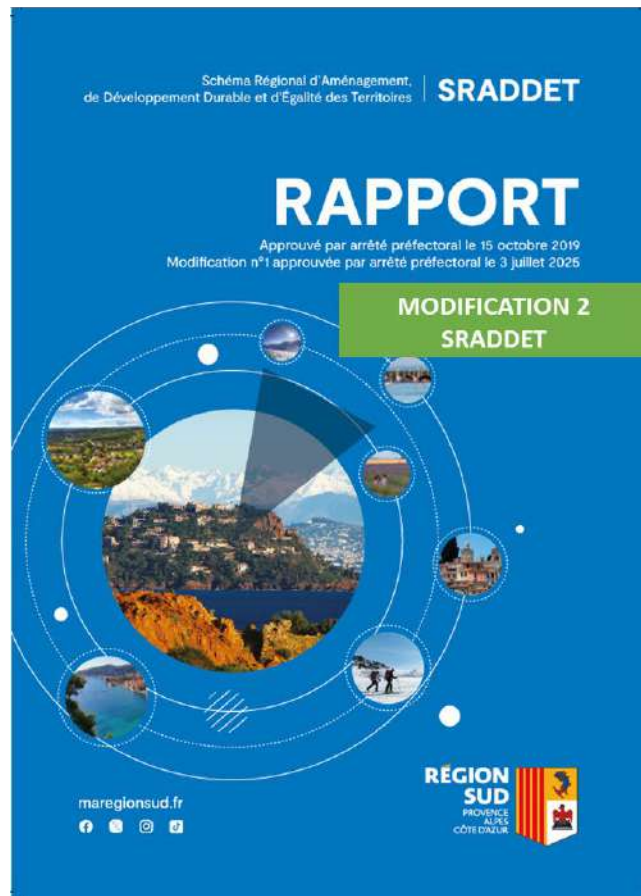
Modification n° 2 – à engager

- Apporter une réponse aux objectifs de **développement industriel** en particulier en termes de localisation préférentielle sur le territoire régional (loi Industrie verte – Oct. 2023)



- Définition des objectifs régionaux en matière de **production d'énergies renouvelables** en déclinaison de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3), avec des enjeux importants sur les infrastructures de transport d'énergies





Modification n° 2 – à engager

- ☐ Approfondissement de la prise en compte des **effets du changement climatique sur le littoral**

- ☐ **Préservation de la ressource en eau**

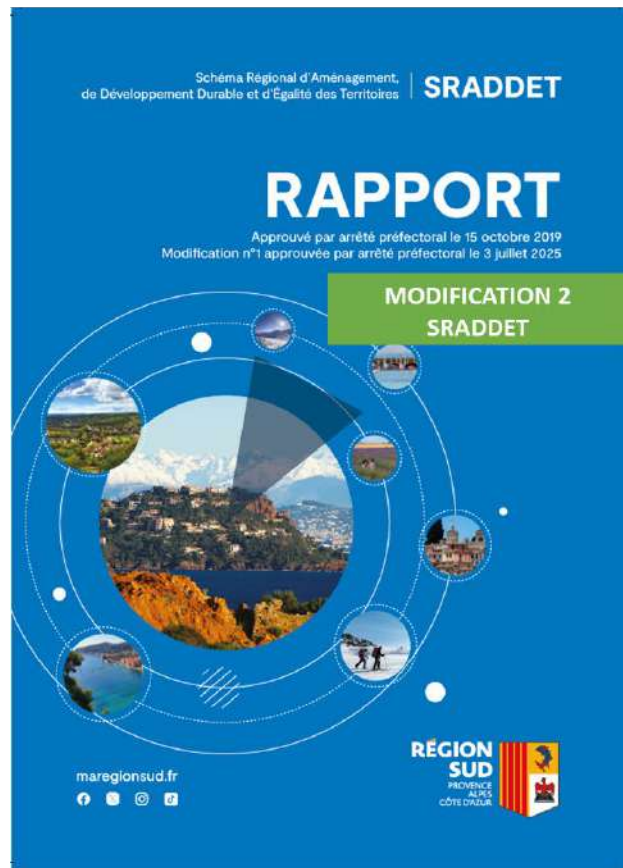
- Evolution de la **disponibilité** potentielle : planifier et adapter le développement

- **Sécheresse des sols** : vulnérabilité renforcée des territoires

- Impacts sur l'**industrie** et l'**agriculture**

- Impacts sur la **biodiversité**





Modification n° 2 – à engager

- ☐ Intégration du **Plan National d'Adaptation au Changement Climatique** comme dimension **transversale**
- ☐ Renforcement de l'approche de la **vulnérabilité des territoires** aux effets du changement climatique : risques
- ☐ Intégration progressive de la **trajectoire de réchauffement** dans les documents de planification (SRADDET, SCOT, PLUi, PLU, PCAET...)
- ☐ Enjeux sur **le cadre de vie : habitat et mobilités** : évolution de l'offre, adaptation des infrastructures et des pratiques





Notre mission : accompagner les territoires dans la mise en œuvre du SRADET

- ☐ **Site internet:** Information et connaissance du SRADET

[Le Schéma régional en vigueur - Connaissance du territoire \(maregionsud.fr\)](http://maregionsud.fr)

- ☐ **8 guides de mise en œuvre du SRADET** dans les SCOT, PLU, Cartes communales, PDM, PCAET, Chartes PNR, orientations touristiques, déchet et économie circulaire

[Les guides de mise en œuvre du SRADET - Connaissance du territoire](#)

- ☐ Un accompagnement et suivi par **l'équipe « Planification »** avec des référents par territoire

Les enjeux de l'observation territoriale à l'échelle régionale

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE



ici, les enjeux
et les thèmes
fondamentaux

→ **Centralisation de l'information**
pour disposer de catalogues (de données, d'études...) de référence avec des services simplifiant l'accès et l'utilisation

→ **Mise en réseau**
dans un cadre de travail de niveau régional favorisant la transversalité et le partage de l'expertise

→ **Accompagnement à l'ingénierie**
dans le cadre de groupes projets thématiques permettant la co-construction de méthodologies et de référentiels communs

→ **Mise à disposition de ressources**
valorisant la connaissance de façon synthétique et simplifiée (observatoires, cartographies...)

→ **Approche multi-échelles**
proche des préoccupations locales tout en favorisant l'instauration d'un cadre fédérateur et structurant

et là, les
missions qu'on
peut attendre
d'une plateforme
d'observation



Les membres fondateurs

La Plateforme connaissance, au service des territoires

Une boussole stratégique autour :

- des enjeux de la planification écologique
- des orientations du SRADDET
- des enjeux locaux exprimés par les territoires et des besoins en ingénierie



La Plateforme, des ressources concrètes au service des territoires



- Des **portails numériques de référence** : [Connaissance du territoire](#), [DataSud.fr](#)...
- Des **groupes de travail thématiques** : pour partager les méthodes et les standards : [découvrez-les](#) !
- Des **observatoires numériques partenariaux** (Monlittoral, Sud Foncier Eco, Observatoire régional des friches...)
- Des **événements** organisés pour les territoires : webinaires, journée régionale, ateliers, rencontres techniques et thématiques, rdv territoriaux...
- De l'accès à des **données** ouvertes
- Des **études** territoriales produites en partenariat
- Une mise en réseau de l'expertise régionale

Des évènements majeurs en région



Journée régionale
connaissance et avenir
du territoire 2026

Un programme d'actions en phase avec les enjeux du Var

Des projets en cours

GT sur la cartographie
de l'occupation du sol

**Observatoire
SUD foncier éco**

Expérimentation spatiale
santé de la forêt

**Etude sur les espèces
végétales adaptées au
climat de 2035**

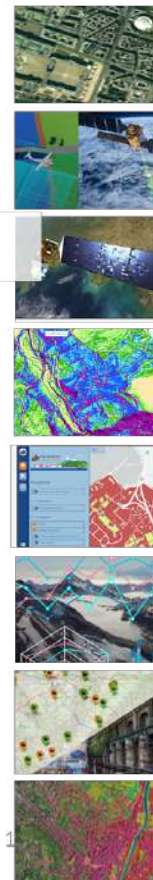
GT Bd Hydra phase 2 (CRIGE)

GT BD vélo régionale

Observatoire
régional des friches

Des perspectives

- Déploiement du « carrefour de la planification et de la connaissance
- Jumeau numérique régional
- Projet de couverture image mixte régionale
- Indicateurs planification écologique





LA PLATEFORME

au service des territoires
de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Un dispositif de coordination, d'animation
et de mutualisation des données et études
en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pilotée par la Région, l'État, l'Insee et l'IGN,
la plateforme Connaissance du Territoire a pour ambition de proposer
des outils d'observation partagés au service des territoires.



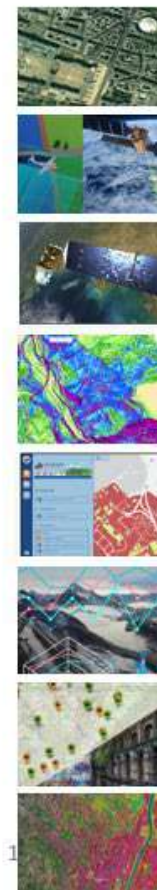
› <https://connaissance-territoire.maregionsud.fr>



Un programme d'actions en phase avec les enjeux du Var

Des projets en cours

- **Déploiement du « carrefour de la planification et de la connaissance »**
- **Jumeau numérique régional**
- **Projet de couverture image mixte régionale**
- **Indicateurs planification écologique**



1

En synthèse, la Plateforme, un dispositif de coordination et d'animation partenarial ouvert



Adhérer à la Plateforme c'est participer à une gouvernance ouverte pour partager l'expertise et les solutions !





Schéma régional d'aménagement,
de développement durable
et d'égalité des territoires

SRADDET



**CONNAISSANCE
DU TERRITOIRE**
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Merci pour votre attention

Pour nous suivre et nous rejoindre :

<https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/>





Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Fayence, l'optimisation de la ressource en eau comme boussole de la planification

Eric MARTEL, Directeur de la Régie des Eaux du Pays de Fayence

POINT DE PART DE LA MISE EN REVISION DU SCOT



- Crise sécheresse fin 2021, 2022, 2023
- Mise en œuvre de restrictions importantes sur les communes avec des arrêtés municipaux permettant de limiter les quantités d'eau jusqu'à 100l/jour/personne
- Approvisionnement de la commune de Seillans non connectée aux autres communes par camion-citerne pendant plus de 8 mois





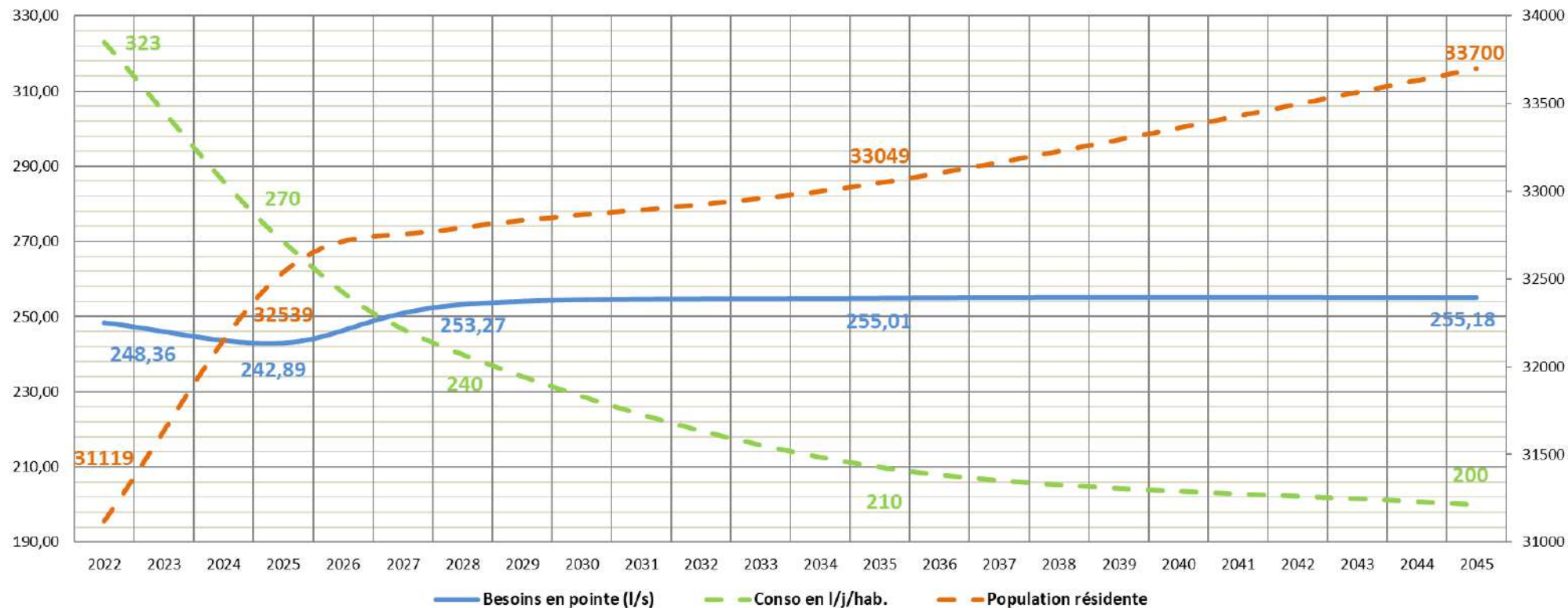


Le SCOT après 2028

Reprise de l'urbanisme à un taux de 0,18% par an
en privilégiant les petites communes qui n'avaient pas de développement
urbain très important et touchées par loi Montagne

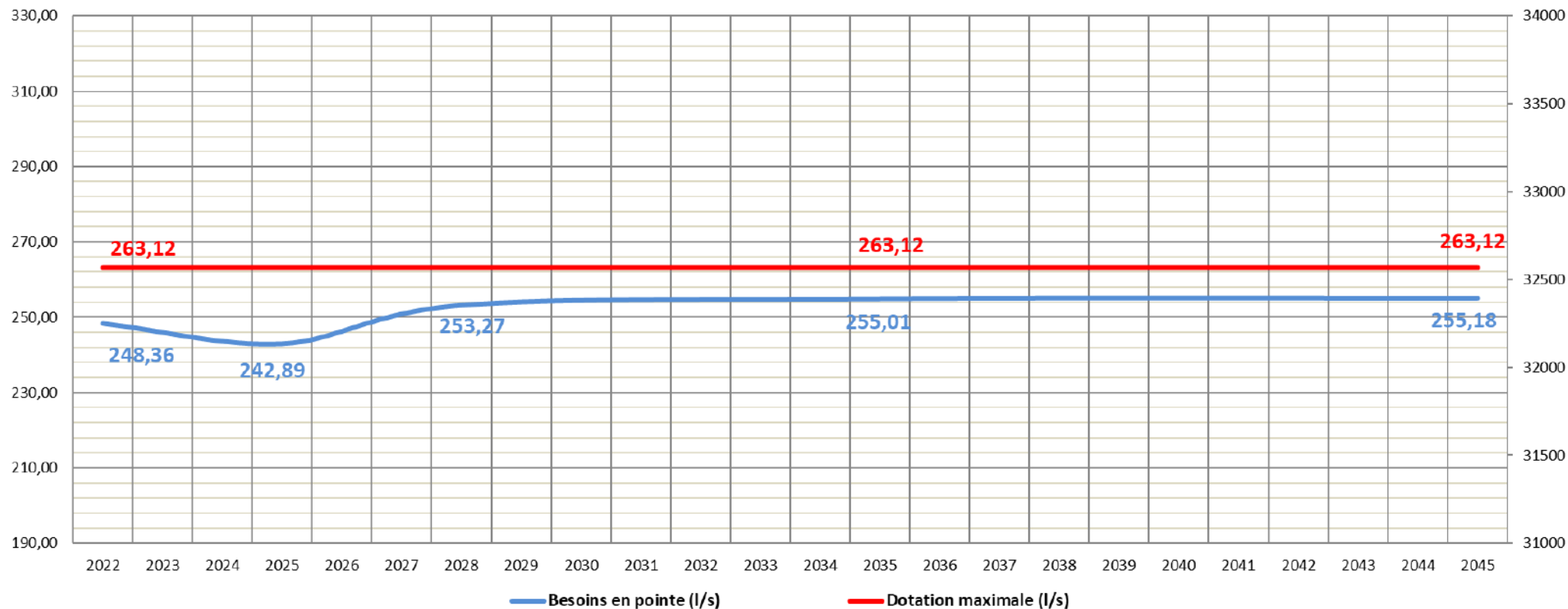
L'urbanisme Horizon 2035-2045

Evolution besoin & population 2022 2045



L'urbanisme Horizon 2035-2045

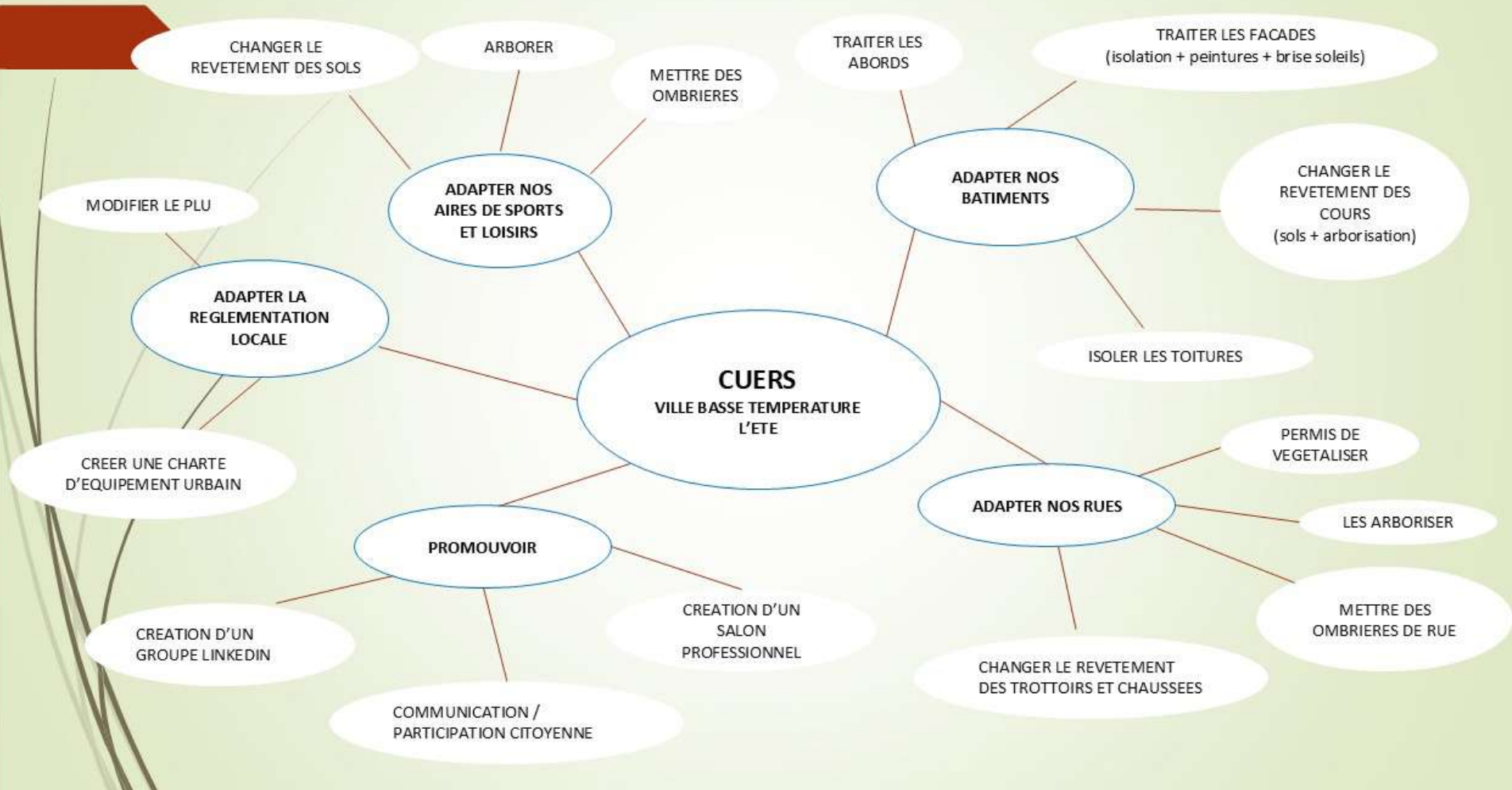
Evolution besoin & ressources 2022 2045





Ville de Cuers, pour une ville basse température

Bernard MOUTTET, Maire de la commune de Cuers

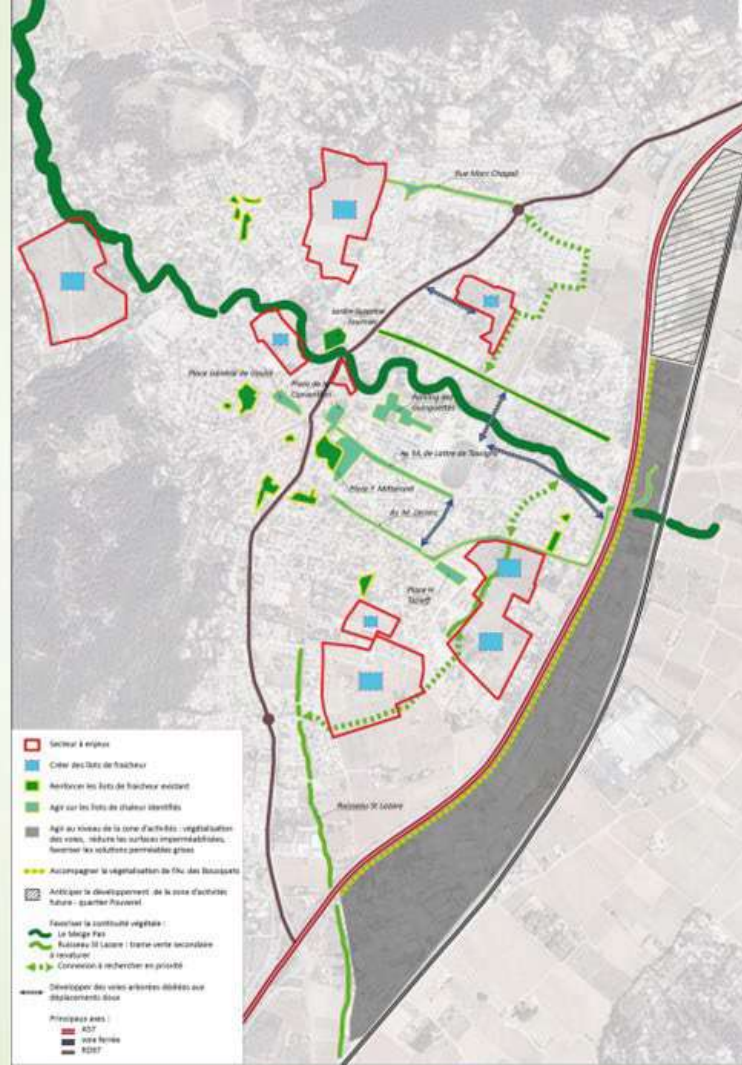








Rencontre territoriale de la transition écologique dans le Var – 7 octobre 2025





Jean-Baptiste CHABERT, Directeur Délégation Connaissance
Planification Transversalité, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Eric MARTEL, Directeur de la Régie des Eaux du Pays de Fayence

Bernard MOUTTET, Maire de la commune de Cuers



Séquence 4

**Comment financer
la transition écologique ?
le point de vue des banques**



Alexis ROUQUE, Directeur régional de la Banque des Territoires

Nicolas PERRIER, Directeur de la Stratégie et de l'Impact pour la Caisse d'Epargne Côte d'Azur

Vos partenaires bancaires





Contexte :

- les collectivités et le financement de la TEE
- les banques et le financement de la TEE

Outils :

- l'offre de financement / les « prêts verts »
- l'offre de services d'accompagnement
- l'offre investisseur

Contexte - Les collectivités et le financement de la TEE

- Les collectivités sont des **acteurs majeurs de la TEE** (patrimoine, compétences) / à la fois en matière de prévention du changement climatique et d'adaptation à ses conséquences
- Quantification des besoins d'investissement des collectivités locales => chiffres d'**I4CE** : elles devraient réaliser au moins **12 Md€ d'investissements par an en faveur du climat jusqu'en 2030** (contre environ la moitié aujourd'hui) / donc **effort majeur à venir**, et risque d'effet d'éviction et d'arbitrages avec d'autres sujets coûteux (sécurité, développement économique, cohésion etc.)
- Observatoire de la transformation écologique des territoires « *les collectivités sur le chemin de l'engagement* » (mars 2025) :
 - Parmi les freins : contexte instable (réglementation, outils fiscaux, régimes d'aides etc.) / implication inégale (taille, expérience des crises etc.) / impact organisationnel (coordination, accompagnement du changement, compétences). Mais le frein essentiel reste le financement
 - Erosion des capacités d'autofinancement / absence d'outils fiscaux dédiés / incertitudes et volatilité des subventions / mauvaise image de l'endettement (cf. dette financière vs dette verte / les CL représentent 75 % du patrimoine public, 70 % de l'investissement public mais 10 % de la dette publique) / du fait de la diversité des financements à articuler, un fort besoin d'ingénierie financière et une gestion complexe du temps des projets

Contexte - Les collectivités et le financement de la TEE

- Le financement des CL = un marché modeste en volume (par rapport au *corporate*) qui soulève pour les banques des enjeux de liquidité / mais un engagement continu pour les banques régionales
- Deux séries de **contraintes liées à la finance verte** :
 - L'obligation de publication de données sur la prise en compte des critères ESG (environnementaux, sociaux, gouvernance) dans la politique d'investissement des banques, au niveau national et européen (**taxonomie et CSRD**) => la concurrence et la transparence poussent les banques à être plus volontaristes, donc plus sélectives
 - La nécessité de collecter de l'épargne « responsable », donc de donner aux marchés des garanties sur l'emploi qui est fait de ces fonds
- Dans les deux cas, le financement bancaire est utilisé comme un **levier du changement**, et la même logique s'étend par contagion aux autres financements (fiscalité verte, conditionnalité des subventions etc.)

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE EUROPÉEN

STRATÉGIE CLIMATIQUE

Pacte vert Européen "Green Deal"

(2019) avec pour objectif :

Réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre de 55% en 2030 par rapport à leur niveau de 1990 pour une neutralité carbone en 2050.

Déclinaison Institutionnelle :

Etat : SNBC :

"Stratégie Nationale Bas Carbone"

Région/Département/Métropole/Commune... au travers de PCAET, politique climat, etc

PLAN D' ACTIONS FINANCE DURABLE

1

Réorienter des flux de capitaux

vers des investissements durables en vue de parvenir à une croissance durable et inclusive

2

Intégrer systématiquement la durabilité dans la **gestion des risques**

3

Favoriser la **transparence et une vision de long terme** dans les activités économiques et financières

RÉGLEMENTATION

Classification des activités durables

Taxonomie (2020)

1

Intégration à la gestion des risques

Guidelines ESG de l'EBA (2021)

2

Transparence des acteurs financiers

SFDR (2021)

Transparence des entreprises

CSRD (2024 => OMNIBUS OCT 25)
VSME

3

RISQUE ESG : collecte de la DATA ESG & enjeu réglementaire

LES GUIDELINES DE L'EBA (Autorité bancaire européenne)

OBJECTIFS : Promouvoir la transparence et la discipline de marché en définissant et en harmonisant les exigences en matière de communication de la part des établissements bancaires.

DEPUIS L'ÉTÉ 2022 : Des obligations de publications renforcées pour les établissements bancaires sur :

- leur exposition aux risques climatiques et ESG
- les systèmes mise en oeuvre pour garantir leur suivi et leur atténuation (gouvernance, stratégie, processus)

EN PRATIQUE :

- De nouvelles exigences en matière de collecte de données extra-financières, afin de répondre à nos obligations de transparence
- Une intégration de ces données à nos modèles d'évaluation des risques, et in fine au processus d'octroi et de suivi des crédits.



CÔTÉ BANQUES

- Des modèles d'évaluation des risques et de lecture de la performance des entreprises enrichis avec l'extra-financier
- De nouveaux terrains d'échanges et de nouvelles possibilités d'accompagnement



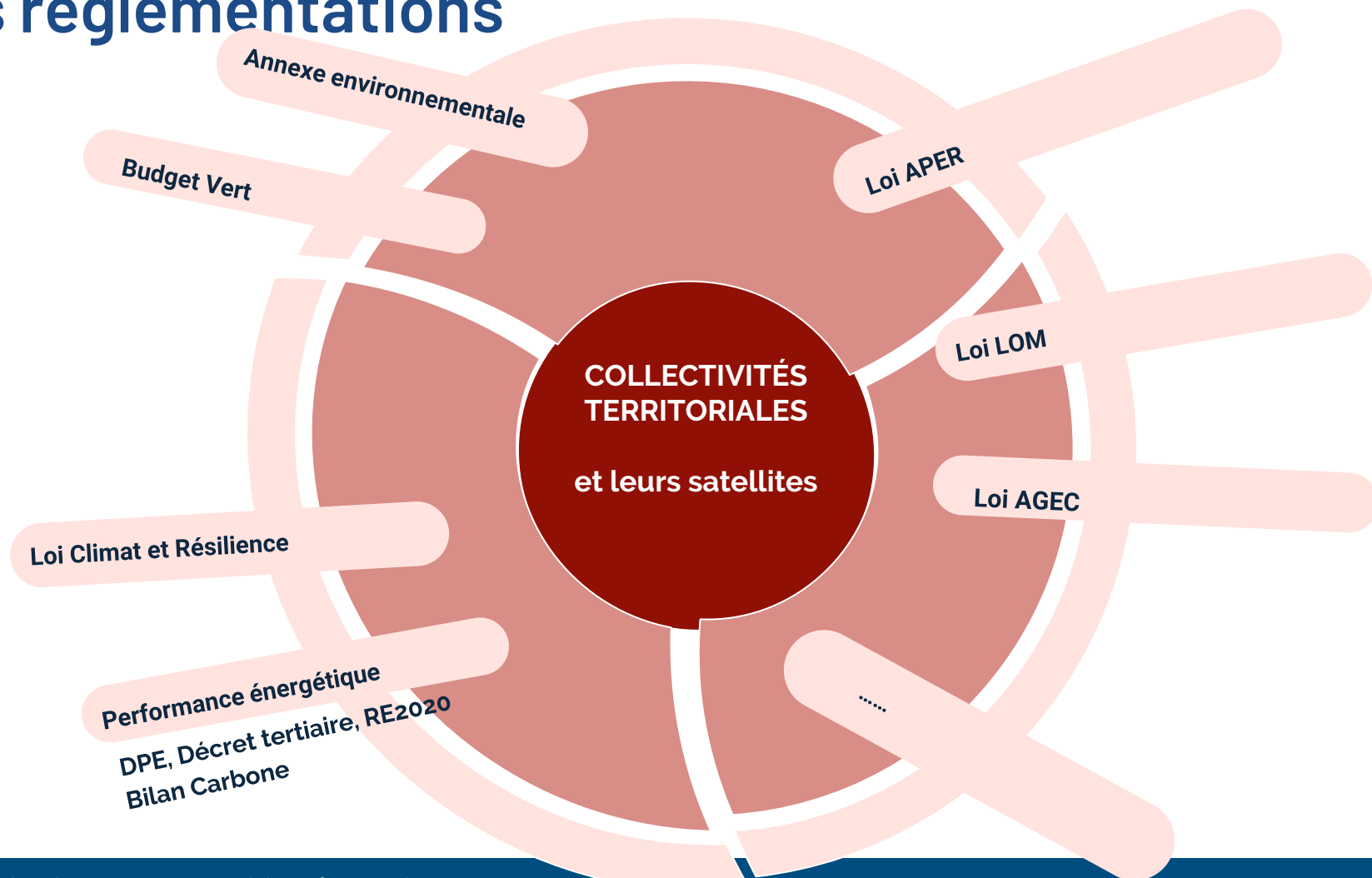
DES PRATIQUES ET DES RELATIONS QUI SE TRANSFORMENT

CÔTÉ CLIENTS

- Une RSE de plus en plus intégrée au business
- Un rôle central des directions financières dans le pilotage des performances extra-financières



Vos réglementations



Outils – L'offre de financement / les « prêts verts »

- **La « dette verte » monte en puissance**
- Dette verte = « **état des engagements financiers concourant à la transition écologique** » / chacune des banques présentes a dans son offre un volet de **financement de projets vertueux** – « prêts verts » et prêts sociaux = des prêts dont les taux sont bonifiés, pour soutenir les transitions
- **Inflexion majeure pour le secteur bancaire :**
 - bascule du financement global vers le financement de projets
 - exigences croissantes de reporting (amont/aval)
 - plus grande sélectivité, sur des critères qui dépassent le seul risque financier de la contrepartie
- **Mais inflexion majeure également pour les collectivités :**
 - Besoin de savoir de quoi on parle => le budget vert
 - Besoin de s'organiser => ingénierie, suivi, reporting, arbitrages politiques, accompagnement du changement etc.

Outils – L'offre de financement / les « prêts verts »

- **Le budget vert : une nouvelle exigence réglementaire**
- L'article 191 de la LFI 2024 prévoit l'obligation pour les CL de plus de 3 500 habitants d'adopter une annexe « budget vert » au moment du vote du compte administratif (fin juin). La 1^{ère} annexe sera donc adoptée fin juin 2025 et portera sur les comptes de l'exercice 2024.
- Cette annexe présentera les dépenses d'investissement qui contribuent, négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique. Elle permet de mesurer l'effort de la collectivité en faveur de la transition écologique.
- Mise en œuvre progressive et par étape [décret du 16/07/2024]. A date, les budgets verts restent peu fréquents.

Outils – L'offre de financement / les « prêts verts »

- **Le prêt vert : un levier du changement**

- Cohérence et communication : valorisation des projets qui ont un impact sur la cohésion sociale et la transition écologique, sujets clés pour les élus. C'est une question de cohérence, de communication et *in fine* un acte politique fort.
- Le prêt vert apporte une cohérence d'ensemble des investissements à impact. L'épargne utilisée veut financer des investissements à impact
- Il facilite l'acceptation par le citoyen du recours à la dette : une dette qui « sert à quelque chose » d'important, d'acceptable
- Il incite la CL à s'interroger sur la nature de ses investissements et de ses financements [en cohérence avec l'annexe verte].
- Il facilite la traçabilité d'une dette affectée à des investissements à impact → son développement permettrait à terme un traitement différent (et plus favorable) dans les ratios d'endettement au niveau national.
- Il permet l'accès à une ressource plus stable et plus large, à des durées plus longues et cohérente et à des conditions financières plus favorables.
- Il oblige la CL à suivre l'impact de ses investissements dans le temps : transparence et soutenabilité de l'action publique.



Outils – L'offre de services d'accompagnement

- L'offre des banques ne se réduit pas à une offre de prêts : les effets induits de la TEE sur leurs clients les poussent à développer une gamme de service d'accompagnement pour **faciliter la transition écologique**
- **Pour le Groupe CDC :**
 - Plateformes digitales : **Prioréno** (BDT) pour hiérarchiser les besoins de travaux de rénovation à partir des consommations réelles (HLM et CL) / **Aqua repère**
 - Programme **Eduréno** sur la rénovation des écoles : accéder à une communauté de pairs
 - **Subzen** (La Banque Postale) : rechercher des subventions et constituer les dossiers de demande
 - **Sobre énergie** (JV BDT / Poste immo) : études et audits énergétiques / monitoring et mesure de la performance / management énergétique => certaines prestations sont finançables par des crédits d'ingénierie de la BDT



Outils – L'offre de services d'accompagnement

- **Pour le Crédit Agricole**

- **R3 Group** : Réaliser son bilan carbone, établir sa feuille de route pour réduire son impact environnemental, ou pour améliorer sa performance énergétique
- **ENGIE** : Accéder aux Marchés Globaux de Performance Énergétique (MGPE) pour la rénovation énergétique des bâtiments publics avec paiement différé
- Développeurs photovoltaïques labellisés
- **ABF décision** : idem Subzen

- **Pour la Caisse d'épargne CEPAC**

- **Finances & Territoires** : recherche et optimisation d'aides publiques et privées et subventions au niveau local, national et européen destinées aux projets du Secteur Public et Institutionnel, du logement social et de l'économie sociale.
- **Stations-e** : mise en relation avec un opérateur de mobilité durable spécialisé dans l'installation et maintenance de stations de recharge pour véhicule électrique ou hybride, multi-services et connectées (Métropole hors Corse).



Outils – L'offre investisseur

- Les banques régionales peuvent aussi proposer des **solutions d'investissement** au service de la transition écologique
- Objectif : accompagner les collectivités qui veulent s'outiller pour ne pas rester spectatrices des mutations et qui veulent participer au modèle de création de valeur de la TEE / deux registres d'intervention :
- **Les investissements des banques dans des opérateurs privés** qui peuvent opérer pour le compte des collectivités, et les intéresser à la valeur créée :
 - CDC et Ténergie dans la plateforme d'investissement Terres d'énergie développement (TED)
 - Crédit Agricole et Ténergie dans CAAPTEN
 - Crédit Agricole et R3 Group pour des projets de contrats de performance énergétique en tiers investissement
- **Les investissements des banques dans des outils d'économie mixte**, partagés avec les collectivités
 - Historiquement : les banques sont présentes au capital de SEM d'aménagement et de SEM habitat (sobriété foncière) / voire de SEM plus spécialisées (ex : Société du canal de Provence)
 - Montée en puissance : les banques participent au montage de SEM énergies renouvelables (05 et 06), de foncières de redynamisation commerciale, de foncières patrimoniales etc.



Alexis ROUQUE, Directeur régional de la Banque des Territoires

Nicolas PERRIER, Directeur de la Stratégie et de l'Impact pour la Caisse d'Epargne Côte d'Azur



Clôture



M. MORINAUD

Sous-préfet - Secrétaire général adjoint
de la Préfecture du Var